

2015

Mémento à destination
des élèves des lycées français
à l'étranger et de
leurs parents



Étudier en France après le baccalauréat



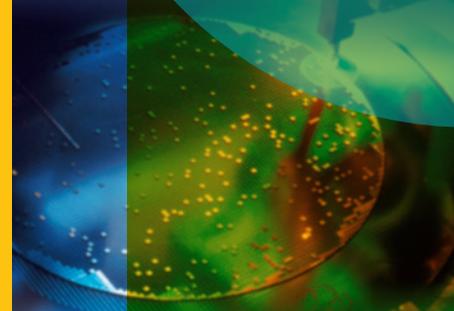
CHOISIR
FINANCER
S'INSCRIRE
VIVRE EN FRANCE



aefe
agence pour
l'enseignement
français
à l'étranger

**CAMPUS
FRANCE**
campusfrance.org





La France offre aux **14 000 bacheliers**, issus des lycées français à l'étranger, l'opportunité de valoriser une expérience interculturelle dans un des meilleurs systèmes d'enseignement supérieur au monde.

68 % de ces lycéens sollicitent une admission dans l'enseignement supérieur français.

L'excellent taux de réussite au baccalauréat français des élèves du réseau AEFÉ

[96 % dont 72 % avec une mention]

est un atout pour la concrétisation de leur projet d'étude.



Choisir la France

Après un baccalauréat français obtenu à l'étranger, participe d'un choix naturel autant que d'une stratégie de réussite.

Intégrer un des systèmes d'enseignement les plus performants qui assure la qualité de la formation et la reconnaissance des diplômes à l'international

Avec l'ouverture affirmée vers l'entreprise, l'international et la recherche, l'enseignement supérieur français fait la preuve de sa capacité à répondre aux évolutions du monde. Depuis toujours la province a su développer une offre de formation à l'égal de Paris permettant ainsi à l'excellence des formations françaises de se déployer sur un réseau national de plus de 3 500 établissements d'enseignement supérieur publics et privés et de centres de recherche de renommée internationale.

Cette richesse et cette diversité, associées aux possibilités de passerelles et d'équivalences entre les formations, permettent de construire un parcours adapté à l'évolution d'un projet d'études.

L'État investit fortement dans l'enseignement supérieur : 6,9% du PIB consacré aux dépenses d'éducation (moyenne de l'OCDE : 6,1%), les « Investissements d'Avenir » avec 18,9 milliards et une dépense nationale de 23,05 milliards prévue en 2015. L'État prend directement en charge une part très importante du coût réel des études de chaque étudiant (plus de 11 000 euros par an et par étudiant). Ce dispositif national permet de maintenir le coût des frais d'inscription à l'un des niveaux les moins élevés du monde, de garantir l'équivalence entre les diplômes sur le territoire et d'assurer leur reconnaissance au niveau international.



Un dynamisme culturel renommé

Littérature, cinémas, musées, théâtres, opéras, cafés, gastronomie, mode, sont présents au quotidien et confirment le rôle majeur de la France dans le domaine culturel. Toute l'année, et particulièrement en période estivale, nombre de manifestations et festivals témoignent de ce dynamisme et d'une ouverture réelle aux cultures du monde.

Une qualité de vie certaine

Des aides et réductions sont accordées aux étudiants dans les domaines qui concernent tous les aspects de la vie quotidienne, leur garantissant une bonne qualité de vie : un système de santé moderne, un réseau de transports publics efficace, des aides au logement, une restauration universitaire (RU), un accès privilégié aux institutions culturelles et sportives... Hors des villes, une variété de paysages peu commune, des côtes maritimes aux massifs montagneux, permet tous les loisirs.



Le français, une langue internationale

La langue française, parlée par 220 millions de personnes dans le monde, est la langue officielle de 32 États répartis sur les 5 continents. Le français est la langue de travail de l'Union Européenne avec l'anglais et l'allemand, l'une des 6 langues de travail à l'ONU, l'une des deux langues officielles du Comité international olympique, l'une des langues officielles de l'Union africaine... Avec 110 millions d'apprenants et 450 000 professeurs de français, elle reste la langue la plus enseignée après l'anglais.





Les diplômes	P.10
Les formations à l'université	P.12
<ul style="list-style-type: none">• La Licence P.14• Les études de droit P.16• Les études de santé P.18	
Intégrer une Grande École	P.20
<ul style="list-style-type: none">• Les Classes Préparatoires aux Grandes Écoles P.22• Les écoles d'ingénieur P.24• Les écoles de commerce P.26• Les écoles vétérinaires P.28• Les écoles d'ingénieurs agronomes P.29• Les Écoles Normales Supérieures P.30• L'École Polytechnique P.31• Les Instituts d'Études Politiques P.32	
Les écoles supérieures d'art	P.34
Les écoles d'architecture	P.38
Les écoles spécialisées	P.39
Les diplômes technologiques	P.40
<ul style="list-style-type: none">• Diplôme Universitaire de Technologie - DUT P.41• Brevet de Technicien Supérieur - BTS P.41	
Carte de l'enseignement supérieur et de la recherche	P.42



Agence Campus France	P.46
Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger AEFÉ	P.48



Préférer les études en région	P.52
Le coût des formations	P.53
La demande de visa	P.54
Tableau récapitulatif des procédures d'inscription et de visa	P.56



P.58



L'accueil en France	P.66
Se loger	P.68
<ul style="list-style-type: none">• Fiche pratique P.73	
Vie pratique	P.74
<ul style="list-style-type: none">• Couverture sociale/Assurance santé P.74• Travailler pendant les études P.76• Argent au quotidien P.77• Transports en commun urbains P.78• Combien coûte P.79• Vie quotidienne P.80	
Vie associative	P.82
Vie Culturelle	P.84

Héritier d'une histoire prestigieuse, l'enseignement supérieur en France continue d'affirmer son excellence et renforce son attractivité. Il se situe aujourd'hui au **7^e rang mondial**, selon le classement du *Times Higher Education*.

Preuve de cette attractivité, la France est le **3^e pays d'accueil des étudiants étrangers** après les États-Unis, le Royaume-Uni, le 1^{er} pays non anglophone. Les étudiants étrangers représentent 12% de la population étudiante en France.

CHOISIR SA FORMATION



Une recherche de haut niveau

La France bénéficie d'une tradition de recherche et d'innovation scientifique et technologique à laquelle elle doit ses performances dans des domaines aussi divers que l'espace, les transports, l'électronique, les télécommunications, la chimie, les biotechnologies, la santé et les mathématiques.

Les résultats aux palmarès internationaux en témoignent :

- **12 lauréats de la médaille Fields** (dont Arthur Avila en 2014) sont Français. La France se situe au 2^e rang, juste après les États-Unis, pour sa performance en mathématiques.
- La France fait partie des pays **les plus représentés parmi les lauréats du prix Nobel (56)**, avec les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne.
- La France se situe au **4^e rang mondial en nombre** de brevets déposés (système européen).

L'internationalisation affichée

La France fait partie de l'espace académique européen unifié qui facilite la mobilité en Europe et dans le monde. – harmonisation des niveaux LMD (Licence, Master, Doctorat), système d'obtention de crédits (European Credit Transfer System - ECTS), organisation semestrielle de l'année – qui permet la mise en place d'une réelle internationalisation des cursus et d'une mobilité facilitée en Europe. Cette dynamique se retrouve dans l'internationalisation affichée des stratégies des établissements d'enseignement supérieur : intégration d'un cursus ou d'un stage à l'étranger, mise en place de cours en anglais, diplômes conjoints, labels internationaux, programmes de mobilité comme Erasmus+, délocalisation à l'étranger des établissements, autant d'opportunités qui permettent de construire **un parcours à dimension internationale.**

Une offre diversifiée et performante

75 universités, plus de 200 écoles d'ingénieur, 200 écoles de commerce et management, 120 écoles supérieures d'art publiques, 20 écoles d'architecture auxquelles s'ajoutent 3000 autres établissements, écoles ou instituts spécialisés qui concernent des secteurs spécifiques comme les carrières sociales, le paramédical, le tourisme, le sport, la mode, le design proposent une grande diversité de cursus adaptée à tous les parcours.

Une offre de programmes en anglais qui se diversifie : plus de 800 formations sont enseignées en anglais dans tous les domaines.

Ce réseau couvre l'ensemble du territoire français, il est un des atouts de l'enseignement supérieur français avec une offre de formation de qualité présente dans toutes les régions.

INTERNATIONAL



CURSUS SCIENTIFIQUE D'EXCELLENCE BILINGUE FRANÇAIS-ANGLAIS
AU LYCÉE FRANÇAIS DE PONDICHÉRY EN INDE.

Les élèves de cette filière sont anglophones, indiens ou étrangers. Ils ont intégré le lycée français en 3^e, après des épreuves de sélection en mathématiques et sciences, et y préparent le baccalauréat français scientifique, mention européenne. Ils suivent donc un apprentissage intensif de la langue française et approfondissent leurs acquis scientifiques dans l'objectif de poursuivre leurs études supérieures en France: en CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Écoles), à l'Université ou encore en intégrant directement une Grande École. Un partenariat avec le lycée Louis-le-Grand encadre les échanges pédagogiques. Des entreprises (Fondation Mines Paris Tech, Thalès, Michelin) et des donateurs et institutionnels participent au financement de la scolarité de plusieurs élèves de ce cursus. <http://www.lfpondichery.net>

Les diplômes

ANNÉES D'ÉTUDES	GRADES DIPLOMES	LE SYSTÈME LMD		
9	18 semestres (+ 9 années)	Diplôme d'État de Docteur en Médecine		
8	DOCTORAT 16 semestres (+ 8 années)	ÉCOLES DOCTORALES		
7		Docteur Le Doctorat est délivré au sein d'une École Doctorale rattachée à une université, après avoir obtenu le diplôme national ou le grade de Master ou équivalent.		
6	12 semestres (+ 6 années)	Diplôme de Docteur en Chirurgie dentaire Diplôme de Docteur en Pharmacie	Mastère spécialisé - MS Master of Business Administration - MBA	HMONP (Habilitation à exercer en son nom propre la maîtrise d'œuvre)
5	MASTER 10 semestres (+ 5 années) 300 ECTS	Master recherche Master professionnel Titre d'ingénieur	Titre d'ingénieur Master of Science - MSc Diplômes des écoles de commerce Diplômes des Grandes Écoles	Diplôme des Écoles d'art - DNSEP Diplôme d'État d'architecte Diplômes des écoles spécialisées (paramédical, social, tourisme...)
4				
3	LICENCE 6 semestres (+ 3 années) 180 ECTS	Licence Licence professionnelle		Diplômes des Écoles d'art - DNAT - DNAP Diplôme d'études en architecture
2	4 semestres (+ 2 années) 120 ECTS	Diplôme Universitaire de Technologie - DUT	Admission en première année des Grandes Écoles Classes préparatoires aux Grandes Écoles - CPGE	Diplôme des Écoles d'art - DMA Brevet de Technicien supérieur - BTS, Brevet de Technicien supérieur Agricole - BTSA
1			Grandes Écoles Écoles de commerce Écoles d'ingénieur	Écoles d'art Écoles d'architecture Autres établissements (lycées, écoles spécialisées)
Fin d'études secondaires + Baccalauréat ou équivalent = entrée dans l'enseignement supérieur				



Les diplômes de l'enseignement supérieur français sont structurés autour de l'architecture européenne commune - LMD - qui prend pour référence les années ou semestres d'études validés depuis l'entrée dans l'enseignement supérieur et leur correspondance en *European Credit Transfer System* - ECTS :

Licence = 6 semestres = 180 ECTS (Baccalauréat + 3 années)
 Master = 10 semestres = 300 ECTS (Baccalauréat + 5 années)
 Doctorat = 16 semestres (Baccalauréat + 8 années)

À NOTER

Le baccalauréat est le premier diplôme de l'enseignement supérieur français.

Les diplômes de l'enseignement supérieur français bénéficient de la garantie de l'État.

- Les universités délivrent des diplômes nationaux de même valeur quel que soit l'établissement où ils sont délivrés
- Le diplôme/titre d'ingénieur est un diplôme national qui confère le grade de Master et les écoles qui le délivrent sont habilitées par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI)
- Une habilitation analogue existe pour les écoles de commerce et de gestion homologuées par l'État, dont les diplômes sont visés par le ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) et/ou ont obtenu des accréditations ou des labels internationaux
- Les écoles d'art et les écoles spécialisées sont également soumises à des certifications nationales

BON À SAVOIR

Les crédits ECTS capitalisables et transférables

Ce système européen de transfert de « crédits » académiques capitalisables et transférables en Europe (60 ECTS pour une année) valide les périodes de formation : chaque cours reçoit un nombre de crédits proportionnel au temps que l'étudiant doit y consacrer. Licence : 180 ECTS - Master : 300 ECTS - Doctorat : 480 ECTS.

Les étudiants peuvent acquérir des crédits dans des établissements d'enseignement supérieur à l'étranger et ces crédits sont comptabilisés pour l'obtention du diplôme. Ils sont transférables d'une filière à l'autre sous réserve d'acceptation de l'équipe pédagogique. Ce dispositif est la base de construction des parcours de mobilité étudiante entre les établissements de la zone européenne et d'une partie de ses pays voisins.

<http://www.europe-education-formation.fr/page/ects>

La reconnaissance internationale des diplômes français

La garantie de l'État, appuyée sur le système LMD et les crédits ECTS, assure aux diplômes français une reconnaissance internationale et des équivalences facilitées.



Les formations à l'université

4 universités françaises dans le Top 100 et 8 dans le top 200 du classement de Shanghai



Université Bordeaux Segalen

75 universités publiques sont réparties sur tout le territoire français. Financées par l'État, elles délivrent des diplômes nationaux et garantissent la même valeur académique, quelque soit le lieu de préparation du diplôme.

L'université est toujours attractive : sur plus de 2,3 millions d'étudiants, 61% choisissent l'université. Les dispositifs du plan Licence visent à accompagner et à favoriser l'intégration des nouveaux étudiants.

BON À SAVOIR

Lexique de l'étudiant

- CC** : Contrôle Continu : l'évaluation repose sur différents types de travaux.
- CT** : Contrôle Terminal : l'évaluation repose sur une seule épreuve en fin de semestre.
- CM** : Cours Magistral : en amphithéâtre où l'enseignant s'adresse à un grand nombre d'étudiants.
- TD** : Travaux Dirigés. Nombre d'étudiants limité facilitant l'échange sur le cours magistral. Assiduité obligatoire.
- TP** : Travaux pratiques, dans les formations professionnalisées ou pour certaines disciplines.
- UFR** : Unité de Formation et de Recherche, structure qui organise les enseignements dans un champ disciplinaire.
ex : UFR de Droit, sciences politiques et sociales, UFR Économie et gestion...
- UE** : Unité d'Enseignement regroupant des enseignements (cours et TD) = qui permettront l'obtention d'un certain nombre de crédits (ECTS).
- BU** : Bibliothèque Universitaire : lieu de travail et de recherche incontournable pour un étudiant.

www.campusfrance.org/fr>Espace documentaire

Informations sur les établissements
>Fiches établissements>Universités

Les universités couvrent l'ensemble des disciplines :

Les sciences, les technologies (informatique, sciences de l'ingénieur, électrotechnique, matériaux...), les lettres, les langues, les arts, les sciences humaines, le droit, l'économie, la gestion, la santé, le sport.

Tous les niveaux y sont représentés, sanctionnés par des diplômes nationaux : Licence (3 ans), Master (5 ans), Doctorat (8 ans).

Lieu privilégié des enseignements fondamentaux et de la recherche, l'université assure une adéquation permanente de l'offre de formation avec l'évolution du savoir et de la technologie.

- **les formations universitaires d'ingénieur** délivrent environ 30% des titres d'ingénieur en France
- **plus de 1800 Licences professionnelles**
- **les formations de management**, avec les Instituts d'Administration des Entreprises (IAE)
- **les sciences politiques et l'économie** avec les IEP (10 établissements)
- **le journalisme et la communication** : avec par exemple, l'École des Hautes Études en Sciences de l'Information et de la Communication (CELSA), le Centre Universitaire d'Enseignement du Journalisme de l'université de Strasbourg...
- **les formations de techniciens**, avec les Instituts Universitaires de Technologie (IUT) qui proposent 24 spécialités
- **les études de médecine, pharmacie, dentaire, maïeutique**, les langues, littératures et civilisations étrangères (LLCE) comme par exemple à l'INALCO, Institut National des Langues et Civilisations Orientales.

Étudier à l'université, c'est aussi intégrer une communauté animée par une vie intellectuelle et sociale riche du fait de la diversité de la population étudiante, de la pluralité des disciplines représentées et du dynamisme des associations étudiantes culturelles et sportives.

La modernisation de l'enseignement supérieur français : Mutualisation et Investissements.

- Mutualisation des moyens entre universités, écoles, organismes de recherche afin de constituer des grands pôles d'enseignement supérieur (COMUE), de recherche et d'innovation. ex : Le Campus Paris Saclay, l'un des 8 plus grands Clusters d'innovation.
- Les Investissements d'Avenir : 35 milliards d'euros dont 18,9 milliards pour l'enseignement supérieur et la recherche.
- Les Initiatives d'Excellence (IDEX) : financement de 7,7 milliards d'euros pour soutenir des projets scientifiques en partenariats étroits avec les Universités, les Grandes Écoles et les organismes de Recherche.
- Les Laboratoires d'Excellence : 7,9 milliards d'euros pour soutenir les laboratoires de très haut niveau scientifique, reconnus au niveau international.
- L'Opération Campus : financement de 1,3 milliard d'euros pour des projets de modernisation des équipements universitaires.



Université Grenoble Joseph Fourier



LISTE DES UNIVERSITÉS FRANÇAISES :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20269/liste-des-universites-francaises.html>



Université de Brest

Admission en Licence (L1)

La Licence (premier grade du schéma LMD) est un grade délivré par les universités. Les Licences sont répertoriées selon 4 domaines subdivisés en 45 mentions et l'admission se fait sans sélection de dossier avec un baccalauréat ou équivalent.

L'inscription à l'université se fait sur le portail en ligne du MENESR, Admission Post Bac (APB) qui recense plus de 7 000 Licences. Un moteur de recherche permet de sélectionner, à partir de nombreux critères (ville, établissement, région, domaines, spécialités), les formations les mieux adaptées.

<http://www.admission-postbac.fr>

Organisation des études

La Licence générale est répartie sur 3 années d'études, soit 6 semestres d'études. Chaque semestre validé capitalise 30 crédits ECTS. Diplôme national, la Licence est validée par 180 crédits.

Les horaires de 20 à 30 h sont répartis entre cours magistraux, TP (Travaux Pratiques) et/ou TD (Travaux Dirigés). Les 3 années s'articulent autour de la maîtrise des connaissances.

- L1 : maîtrise des savoirs et compétences fondamentaux;
- L2 : consolidation des acquis;
- L3 : spécialisation en lien avec le projet professionnel de l'étudiant.

Validation des études

Elle s'effectue par contrôle continu et/ou via un examen. La Licence générale vise principalement une poursuite d'études en Master (5 années d'études supérieures).

Frais de scolarité (fixés par l'État)

184 euros par an pour la Licence, en 2014.

L'accueil et l'accompagnement des étudiants à l'université : le plan de réussite en LICENCE

• L'accueil

- **la semaine d'accueil ou d'intégration ou stage de pré-rentree ;**
- **l'enseignant référent** : enseignant ou interlocuteur privilégié qui propose un soutien individualisé et/ou accompagne un changement d'orientation (équivalent du professeur principal au lycée) ;
- **le tuteur** : étudiant de la filière, d'une promotion antérieure qui aide le nouvel étudiant ;
- **le tutorat d'accueil** : mis en place de juillet à début octobre pour l'accueil des nouveaux étudiants en les aidant pour l'inscription administrative et sous la responsabilité de l'équipe enseignante pour l'inscription pédagogique ;

- **le tutorat d'accompagnement** : accompagnement personnalisé sous la responsabilité de l'enseignant du tutorat (expression écrite et orale, bases disciplinaires, méthodologie pour la prise de note, fiche de lecture ou recherche documentaire et autonomie dans le travail personnel).

• La réorientation

Possibilité pour un étudiant de démarrer une nouvelle formation au second semestre. La réorientation est possible vers une autre Licence de l'université, d'une autre université mais aussi vers une autre filière, ou encore vers un BTS, DUT. À l'issue d'une L2, il est possible d'opter pour une Licence professionnelle.



BON À SAVOIR

Les Licences pluridisciplinaires

Depuis 5 années l'offre de formation en Licence évolue. On observe une augmentation des formations à double mention ou spécialités qui deviennent de plus en plus recherchées par les étudiants. Ces formations ont l'avantage de proposer des cursus pluridisciplinaires (droit/histoire de l'art ; humanités/sciences ; maths et gestion, économie et sociologie...). L'admission s'effectue sur dossier scolaire. Il est à noter également que certains de ces doubles parcours débouchent sur un double diplôme entre deux ou plusieurs universités d'Europe. <http://diplodata.u-bourgogne.fr>

!!!!!!! Ces formations ne sont pas toutes référencées sur le site Admission Post Bac - s'adresser directement aux établissements !!!!!!!

• La professionnalisation

- **le SCUIO- IP** : Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation et d'Insertion Professionnelle informe sur les filières et débouchés, accompagne l'étudiant (choix du parcours, aide dans la recherche de stage, rédaction de CV,...).



LE PLAN LICENCE :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid55536/plan-pluriannuel-pour-la-reussite-en-licence.html>



Université Lumière - Lyon

Les études de droit se font à l'université dans les facultés de droit ou UFR Droit. L'évolution du droit, son application dans la vie quotidienne et les nouveaux champs concernés en font une filière qui ne mène plus simplement aux carrières judiciaires (avocat, avoué, notaire, huissier de justice, commissaire priseur) ou de la fonction publique (magistrat, greffier, commissaire de police, inspecteur des impôts, contrôleur des douanes), mais forme des juristes spécialisés dans tous les secteurs d'activité. Les nombreuses spécialisations et formations bi-disciplinaires où le droit est associé à un autre domaine en sont la preuve.

Les facultés de droit sont très bien représentées dans les universités en province, sans oublier l'École Nationale de la Magistrature (ENM) à Bordeaux.

Admission

Comme pour toutes les autres entrées en Licence, l'admission se fait après un baccalauréat.

<http://www.admission-postbac.fr>

BON À SAVOIR

Les Licences bi-disciplinaires :

Particulièrement adaptées à l'évolution du droit et de sa spécialisation, ces Licences, filières exigeantes et sélectives, permettent de poursuivre les enseignements de deux Majeures sur 6 semestres jusqu'à l'obtention du grade de Licence. Elles associent à l'enseignement du droit, dès la 1^{re} année, un autre domaine : les biotechnologies, les sciences politiques, l'économie, les sciences sociales, l'histoire de l'art ou encore anglais/droit - sciences politiques.

!!!!!! Ces formations ne sont pas toutes référencées sur le site Admission Post Bac (APB) se renseigner auprès des établissements !!!!!!!

Université Panthéon-Sorbonne



Organisation des études

La Licence de droit permet d'acquérir les connaissances juridiques de base et de maîtriser un vocabulaire et des exercices totalement nouveaux : le commentaire d'arrêt ou la dissertation juridique (très différente de celle pratiquée en français). Les enseignements des 2 premières années (4 semestres) sont organisés autour d'un tronc commun sur les enseignements juridiques fondamentaux. La 3^e année renforce la formation dans un domaine : droit privé, droit public, droit européen et international, sciences politiques.

Validation des études

Elle s'effectue par contrôle continu la 1^{re} année ; par contrôle continu et/ou via un examen final les autres années. Diplôme national, la Licence a la même valeur quels que soient l'université et le domaine enseigné.

INTERNATIONAL



LES LICENCES FRANCO-ÉTRANGÈRES

Elles forment des juristes bilingues et une partie de la formation s'effectue à l'étranger. On y étudie le droit français et un droit étranger (allemand, anglais, américain, russe, suisse...), avec un double diplôme à la clé. L'accès est sélectif et exige un très bon niveau dans la langue choisie.

<http://www.admission-postbac.fr>



La PACES - Première Année Commune aux Études de Santé

Intégrées au système européen LMD, les études de médecine en France se découpent en 3 cycles et associent une université à l'un des 32 Centres Hospitaliers Régionaux Universitaires français (CHRU). La première année est commune aux 4 filières – médecine (+kinésithérapie dans certains UFR), pharmacie, odontologie (chirurgie dentaire) et maïeutique (sage-femme) et donne accès aux concours. Chaque concours détermine un classement associé à un **Numerus clausus** (nombre total de places disponibles fixé chaque année pour l'ensemble des filières et par université). <http://www.reseau-chu.org>

Admission

L'obtention du baccalauréat ou d'un titre admis en dispense est obligatoire. Un profil scientifique est plus adapté.

<http://www.admission-postbac.fr>



Organisation des études

La PACES est organisée en deux semestres et se compose de 8 unités d'enseignement (UE). Une série d'épreuves est organisée à la fin de chaque semestre.

Le premier semestre est le même pour tous, quelle que soit la filière envisagée. Il comprend 4 UE. À la fin du premier semestre, les étudiants passent la **première partie du concours** : 3 épreuves de 3h (QCM). En fonction du classement obtenu à l'issue du 1^{er} semestre, 85% des candidats seront admis à poursuivre en Paces, 15% seront réorientés vers d'autres formations universitaires.

En début de 2^e semestre, les étudiants choisissent une ou plusieurs UE spécifiques : médecine, pharmacie, chirurgie dentaire, sage-femme.

À la fin de ce semestre, ils passent la **deuxième partie du concours** dans la filière choisie (QCM + épreuves rédactionnelles). Quatre concours distincts sont organisés : médecine, pharmacie, chirurgie dentaire, sage-femme. Un Numerus clausus fixe le nombre d'étudiants admis en 2^e année pour chaque filière. Les étudiants non reçus et classés, à l'issue du deuxième semestre, **peuvent se réorienter**. **Nul ne peut être autorisé à prendre plus de deux inscriptions en première année des études de santé.**

À NOTER

En 2013-2014 le numerus clausus était le suivant :

- Médecine : 7492
- Pharmacie : 3099
- Odontologie : 1200
- Maïeutique : 1016

Durée des études

Médecine : Paces + 8 (médecine générale),

Paces + 11 années (spécialisations)

Pharmacie : Paces + 5 à 8 années

Odontologie : Paces + 5 à 7 années

Maïeutique : Paces + 4 années

Masso-kinésithérapie : Paces + 3 années

BON À SAVOIR

• Se réorienter dès le 1^{er} semestre

En cas d'échec à la première partie du concours, l'université peut proposer une réorientation dès la fin du 1^{er} semestre. Il est possible, sans perdre une année, d'intégrer une licence de biologie.

Les possibilités d'équivalences et la conservation de certains crédits ECTS d'une filière à l'autre dépendent des universités.

• Le tutorat

Les universités (Paris 5, Paris 7, Paris 13, Saint Etienne, Rouen, Strasbourg ou Angers...) peuvent proposer un tutorat spécifique gratuit, préférable aux «prépas» privées chères et non garanties.

<http://www.tutoratpaces.fr>

• Les études de maïeutique se déroulent en 4 ans dans des écoles, agréées par les régions. L'université d'Aix-Marseille a créé sa propre école interne.
Liste des écoles : <http://www.elpea.fr>

• 43 instituts de masso-kinésithérapie : 60% recrutent sous réserve du classement au concours PACES, les autres après concours nécessitant une année de préparation. Obtention du Diplôme d'État en 3 ans.

• Orthophonie
Cette formation, en 5 ans, est rattachée aux UFR de Médecine avec un concours d'entrée qui nécessite une préparation d'un an (payante, incluse dans les 5 années). Elle confère le grade de Master.

• Ostéopathie
Il est possible de devenir ostéopathe en intégrant, directement après le bac, un établissement agréé par le ministère de la Santé, pour obtenir le diplôme d'ostéopathe (DO). Ce diplôme se prépare en 5 ou 6 ans. Sélection sur dossier et entretien. Tous les établissements sont privés avec des frais de scolarité élevés (de 7 000 à 8 000 euros par an).



Intégrer une Grande École

HEC Paris



École des Mines de Saint-Etienne



- Conférence des Grandes Écoles (CGE) : <http://www.cge.asso.fr>
- Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieur : <http://www.cdefi.fr>

Les Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) préparent, en 2 ans dans les lycées, aux concours d'entrée dans les grandes écoles (écoles d'ingénieur, écoles de commerce, écoles vétérinaires, écoles normales supérieures, écoles militaires, écoles d'art, ...).

Un certain nombre d'écoles organise des concours communs ce qui permet aux étudiants, en passant un seul concours, d'accéder à plusieurs écoles.

Admission

Les CPGE sont accessibles avec un baccalauréat ou un niveau équivalent. Le recrutement est sélectif. Il se fait à partir des résultats des classes de 1^{ère} et de terminale et des appréciations des enseignants et du chef d'établissement.
<http://www.admission-postbac.fr>

Organisation des études

Les CPGE sont des filières très encadrées avec un volume horaire élevé, environ 35h de cours par semaine, auxquelles s'ajoutent travail à la maison, devoirs surveillés, interrogations orales (les « colles ») et concours blancs. L'année est divisée en deux semestres. Le premier semestre de la première année assure la transition entre lycée et enseignement supérieur.

Validation des études

Les étudiants de CPGE ne peuvent pas redoubler la première année sauf circonstances exceptionnelles. Le redoublement de la deuxième année peut être autorisé. L'objectif des CPGE est de passer des concours et l'étudiant n'obtient pas de diplôme à l'issue des deux années (voire trois) passées en CPGE. Cependant, selon ses résultats, il peut obtenir 60 ECTS en fin de première année et 120 ECTS en fin de deuxième année, ce qui lui donne la possibilité de poursuivre des études en L3 à l'université.

Les élèves des lycées français à l'étranger ont un taux d'entrée en CPGE supérieur à la moyenne nationale (16% contre 14%).

École des Chartes


BON À SAVOIR

Les Cycles Universitaires Scientifiques Préparatoires aux Grandes Écoles

Certaines universités proposent une formation adaptée en Mathématiques, Physique, Chimie, Sciences de l'Ingénieur, pour intégrer une école d'ingénieur sur concours et peuvent même garantir l'intégration dans leur propre école universitaire d'ingénieur.

<http://www.admission-postbac.fr>
>présentation des formations
>rechercher une formation

INTERNATIONAL



LES CLASSES PRÉPARATOIRES DANS LES LYCÉES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

Deux établissements français de l'étranger proposent des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles. Elles bénéficient d'un internat et les candidatures sont ouvertes aux élèves de terminale du réseau des lycées français à l'étranger et de France.

- **Le lycée français de Vienne en Autriche** a ouvert pour les germanistes en 2008, une CPGE économique et commerciale, voie économique avec possibilité d'internat. Une incontestable réussite : 100 % des étudiants sont admis dans une école. 95 % rejoignent une école du « Top 15 » selon le classement de l'Étudiant. Une aide financière à la mobilité des étudiants est financée conjointement par l'AEFE et des entreprises partenaires du Lycée. <http://www.lyceefrancais.at>
- **Le lycée Descartes de Rabat au Maroc** propose deux classes préparatoires économiques et commerciales : une CPGE voie scientifique (ECS) et une CPGE voie économique (ECE) valorisant la double culture et la langue arabe <http://www.lycee-descartes.ac.ma>

Pour ces 2 formations et pour les élèves issus des établissements français, la procédure de candidature se fait sur le site d'Admission Post Bac.

Les classes préparatoires littéraires

Cinq voies sont proposées aux candidats :

- La CPGE Lettres débouche en 2^e année sur 2 classes : lettres Ulm et lettres Lyon qui préparent les étudiants à l'entrée dans les 4 ENS ainsi qu'aux écoles partenaires de la BEL -banque d'épreuves littéraires-
- La CPGE Lettres et sciences sociales (LSS) prépare à l'entrée aux 4 ENS, de certaines écoles de commerce et des deux écoles de statistique l'ENSAE et l'ENSAI
- La prépa Chartes (dans 3 lycées) prépare à l'entrée à l'École des Chartes
- La prépa Saint-Cyr lettres (dans 3 lycées) permet l'accès à l'école spéciale militaire Saint-Cyr
- La prépa Arts et design (dans 4 lycées) prépare à l'entrée à l'ENS Cachan ainsi qu'à des écoles supérieures d'art. Sur le portail APB, elle est répertoriée dans les CPGE scientifiques : 4 lycées proposent cette voie en France avec environ 80 places offertes.



École Normale Supérieure de Paris

BON À SAVOIR La BEL (banque d'épreuves littéraires)

Les étudiants de lettres Ulm ou lettres Lyon ont accès aux écoles de commerce (une vingtaine d'écoles) de la BCE (banque commune d'épreuves). Les étudiants de LSS passent des épreuves supplémentaires pour accéder aux mêmes écoles. Les notes obtenues à la BEL sont aussi utilisées par les écoles de commerce du concours Ecricome (3 écoles) pour sélectionner les candidats. De même pour 5 IEP (Aix en Provence, Lille, Lyon, Rennes, Toulouse), le Celsa de Paris Sorbonne, l'Esit (école supérieure d'interprètes et de traducteurs) de Paris 3, l'Isit (institut de management et de communication interculturels), l'ISMaPP (institut supérieur de management public et politique) et l'université Paris Dauphine.

<http://www.ens.fr/admission/concours-lettres/la-bel/>

École des Mines de Nantes



Les classes préparatoires scientifiques

4 voies d'accès aux écoles d'ingénieur pour les bacheliers S

- MPSI (mathématiques, physique, sciences de l'ingénieur).
- PCSI (physique, chimie, sciences de l'ingénieur).
- PTSI (physique, technologie, sciences de l'ingénieur).
- BCPST (biologie, chimie, physique, sciences de la terre).

1 voie pour les bacheliers STI2D

- TSI (technologie et sciences industrielles) pour l'accès aux mêmes écoles d'ingénieurs que les prépas pour les bacheliers S.

Toutes les voies donnent accès aux Écoles Normales Supérieures (ENS Ulm, Lyon, Cachan et Rennes). Pour les écoles d'ingénieurs selon la spécialité certaines voies doivent être privilégiées (voir chapitre « les écoles d'ingénieur »).

En 2^e année dans les voies MP, PC, PT et PSI, certains lycées proposent le cursus de prépa «dite étoile». Le programme est identique à celui des prépas sans étoile, mais traité plus en détail, avec davantage d'exercices et moins de cours. Elles préparent plus spécifiquement aux concours des écoles les plus prestigieuses (Centrale, Mines, Polytechnique) et sont réservées aux étudiants les plus brillants.

Les classes préparatoires économiques et commerciales

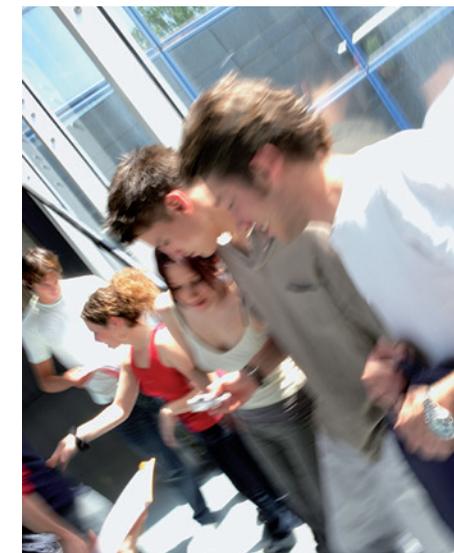
5 voies pour ces classes préparatoires

- ECS option scientifique pour les bacheliers S
- ECE option éco pour les bacheliers ES
- ECT pour les bacheliers STMG

Ces 3 voies conduisent aux écoles de commerce.

- ENS éco D1 et ENS éco D2 pour les bacheliers généraux et STMG.

Les prépas ENS éco D1 (droit) et ENS éco D2 (économie) se déroulent pour moitié dans un lycée et pour moitié à l'université. Elles débouchent sur les concours d'entrée à l'ENS Rennes pour la prépa D1 et l'ENS Cachan pour la prépa D2. Étant donné le faible nombre de places, les étudiants poursuivent aussi en université ou en écoles de commerce, IEP...





Chaque année, 30 000 étudiants sortent des 227 écoles d'ingénieur, publiques et privées. Ces écoles délivrent un diplôme d'ingénieur habilité par la Commission des titres d'ingénieur (CTI), qui confère le grade de Master et permet l'inscription en Doctorat.

Organisation des études

Les études se divisent en 2 cycles :

- Un cycle préparatoire de 2 ans (prépa intégrée, CPGE, CPP, CPC, CUPGE,...) caractérisé par un enseignement théorique scientifique de haut niveau.
- Un cycle d'ingénieur de 3 ans caractérisé par des enseignements appliqués, des projets et des stages.

Admission

Intégrer une école d'ingénieur

L'admission est toujours sélective : concours ou sélection sur dossier, et éventuellement entretien.



École Nationale Supérieure des Ingénieurs en Arts Chimiques et Technologiques - ENSIACET - Toulouse

• Après le baccalauréat

La « Prépa intégrée », le cycle préparatoire intégré (CPI) : la moitié des écoles d'ingénieur recrute en « prépa intégrée » soit sur dossier, soit par concours communs à plusieurs écoles (INSA, Avenir, Puissance 11, Advance, ENI, sélection UT, Alpha).

• Après une CPGE scientifique

Les concours communs ou banque d'épreuves communes permettent d'intégrer les écoles les plus prestigieuses et les plus difficiles à intégrer.

• Après un cycle préparatoire commun (CPC)

- Le cycle préparatoire polytechnique (CPP) permet d'intégrer 29 écoles appartenant aux INP (Instituts Nationaux Polytechniques) de Lorraine, Grenoble, Toulouse et Bordeaux. www.la-prepa-des-inp.fr.

- Le cycle préparatoire de la fédération Gay-Lussac : pour intégrer une des 19 écoles de chimie de la Fédération. www.19ecolesdechimie.com

- Le Peip (parcours des écoles d'ingénieur Polytech) pour intégrer une des 27 écoles du réseau Polytech - www.geipi-polytech.org

• Après un cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles (CUPGE)

www.admission-postbac.fr



www.campusfrance.org/fr

- > Espace documentaire
- > Informations sur les établissements
- > Les Fiches établissements
- > Écoles d'ingénieur



<http://www.aefe.fr/orientation/outils-et-actions-pour-lorientation/fiches-thematiques>



Un Coursus Master en Ingénierie (CMI) proposé par le réseau Figure qui regroupe 17 universités

- Une formation Licence, Master, cohérente sur 5 années débouchant sur des fonctions d'ingénieur
 - Une formation universitaire progressive et exigeante bénéficiant d'un label national : le titre de Master en ingénierie
 - Une formation développant des aptitudes personnelles et professionnelles pour acquérir la maîtrise d'un socle de compétences techniques et scientifiques
- <http://www.reseau-figure.fr>

Validation des études

Elle se fait par contrôle continu et examen final pour la majorité des grandes écoles.

Frais de scolarité : Dans les écoles publiques, les droits de scolarité, fixés par l'état sont de 600 euros environ. Dans les écoles privées, le coût peut dépasser 6 000 euros par an.

BON À SAVOIR

Pour les concours, des dispositions sont prises pour les candidats résidant hors de France métropolitaine. Exemples :

- Geipi-Polytech (27 écoles d'ingénieur publiques post-bac), procédures particulières mises en place pour les candidats résidant dans les DOM-TOM ou à l'étranger : www.geipi-polytech.org
- Concours Puissance 11 (13 écoles d'ingénieur) : 45 centres d'épreuves en France et à l'étranger : www.concourspuissance11.fr
- Concours Avenir (6 écoles d'ingénieur sur 10 Campus) : 25 centres d'examens répartis en France métropolitaine, dans les DOM-TOM et à l'étranger : www.concoursavenir.fr

École nationale de l'aviation civile - Toulouse



INTERNATIONAL



- Le diplôme/titre d'ingénieur français est reconnu, depuis 2013, au niveau d'un diplôme de Master in Engineering aux États-Unis par l'American Association of Collegiate Registrars and Admission Officers (AACRAO) : <http://edge.aacrao.org>
- Pour les programmes européens en ingénierie, le label EUR-ACE (Accreditation of European Engineering Programs) est délivré depuis 2007 en France par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) aux formations d'ingénieurs sur des critères de qualité reconnus en Europe (programme ENAEE : European Network for Accreditation of Engineering Education). Ce label facilite la mobilité des étudiants, en particulier dans l'espace européen. Près de 300 formations françaises ont obtenu le label EUR-ACE : www.cti-commission.fr/Le-label-EUR-ACE-le-contexte
- À l'initiative de l'École Centrale, un réseau européen d'écoles d'ingénieur a été créé permettant la formation bi-culturelle par des doubles diplômes d'ingénieur : TIME, Top Industrial Managers for Europe : <https://www.time-association.org>



- Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieurs - <http://www.cdefi.fr>
- Commission des Titres d'ingénieur - CTI - <http://www.cti-commission.fr> (liste des formations habilitées)



Une formation en école de commerce débouche sur une large palette de professions dans des secteurs d'activités variés : marketing/publicité/communication, audit/conseil/gestion, management/ressources humaines, banque/finance/assurance, distribution/logistique.

Plusieurs critères objectifs sont à prendre en compte pour juger de la qualité d'une école : la reconnaissance de l'école par l'État, le visa accordé au diplôme, l'appartenance de l'école à la Conférence des Grandes Ecoles, la délivrance du grade de Master et l'attribution de certains labels.

À la rentrée 2013, 195 écoles forment 134 200 étudiants aux métiers du commerce, de la gestion et de la vente.

- 91 écoles sont reconnues par l'État et au moins un de leurs diplômes est visé par le MENESR
- 29 écoles sont reconnues par l'État mais aucun de leurs diplômes n'est visé par le MENESR
- 75 écoles ne sont pas reconnues par l'état et aucun de leurs diplômes n'est visé par le MENESR

BON À SAVOIR

LABELS

- AACSB : Association for the Advancement of Collegiate Schools of Business
- AMBA : Association of MBAs, label britannique
- EPAS : EFMD Programme Accreditation System, label pour les programmes internationaux
- EQUIS : European Quality Improvement System, label européen
- Bachelor professionnel : label délivré par l'ACFCI (Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie) aux formations proposées dans leurs écoles sanctionnées par un titre ou un diplôme de niveau II.

<http://www.bachelor-professionnel.cci.fr>

INTERNATIONAL



- 5 écoles françaises se placent dans les 15 premières places, selon le classement du Financial Times.
- Accès, Sésame et Team proposent aux élèves des lycées français de l'étranger des sessions de recrutement délocalisées, ainsi que des aménagements pour les oraux d'admission.
<http://www.aefe.fr/tous-publics/orientation/sinscrire>

Admission

• Après le baccalauréat

Des concours, accessibles aux lycéens de terminale S, ES et, dans une moindre mesure, L et STMG permettent d'entrer dans des écoles en 3, 4 ou 5 ans. La plupart le font dans le cadre de banques d'épreuves communes à plusieurs établissements :

- Concours Accès : www.concours-acces.com
 - Concours Sésame : www.concours-sesame.net
 - Concours Pass : www.concours-pass.com
 - Concours Team : www.concours-team.net
 - Concours Link : www.concours-link.fr
 - Concours Ecricome Bachelor : www.ecricome.org
 - Concours Atout +3 : www.concours-atout-plus3.com
 - Concours MIP (ex. concours Prism) : www.iseq.fr
- Certaines écoles recrutent après le bac sur des concours qui leur sont propres.

• Après une CPGE économique

25 Grandes Écoles en France recrutent prioritairement, sur concours, après une classe prépa économique et commerciale. Parmi ces écoles, on trouve les 3 parisiennes (HEC, Essec et ESCP Europe), mais aussi certaines en province (EM Lyon, Skema et Edhec à Lille, Audencia Nantes...).

- Banque commune d'épreuves (BCE) : la BCE ouvre les portes de 20 écoles de management et 6 écoles associées.
www.concours-bce.com
- Ecricome : permet d'entrer dans 3 grandes écoles de management reconnues parmi les meilleures en Europe : ICN Business School Nancy-Metz, Kegde Business School et Neoma Business School. www.ecricome.org

Certaines écoles organisent leur propre concours de recrutement.

le réseau des IAE

Le réseau des 32 Instituts d'Administration des Entreprises regroupe 45 000 étudiants dans les Écoles Universitaires de Management qui proposent des Diplômes nationaux en management et gestion (Licence Master Doctorat) et également des DU et MBA aux tarifs de l'université.

Les IAE s'ouvrent à l'international grâce au développement des relations, partenariats et échanges avec plus de 80 pays pour des accords de coopération, des programmes d'échanges d'étudiants (Erasmus, CREPUQ...), des diplômes délocalisés, des doubles diplômes.

L'entrée en IAE se fait via un test d'aptitude national et un entretien de motivation. www.iae-message.fr
Site commun des IAE : www.iae-france.fr

IAE de Nice



Validation des études

Elle se fait par contrôle continu et examen final pour la majorité des écoles.

Frais de scolarité : La quasi-totalité des écoles de commerce est privée, d'où des frais de scolarité élevés.

Ils varient de 5000 à 13000 €/an. 3 Écoles ont un statut public : Télécom École de management à Évry, l'École de Management de Strasbourg et l'ISCID de Dunkerque.

Les Écoles Nationales Vétérinaires



Il existe en France 4 Écoles Nationales Vétérinaires, à Paris (Maisons-Alfort), Lyon, Nantes et Toulouse. Après 2 ans de classe préparatoire scientifique, l'admission en école vétérinaire se fait sur les mêmes types de concours que ceux qui permettent d'accéder aux écoles d'ingénieur en agriculture et en agronomie.

Admission

Il existe différents concours, tous très sélectifs. Le taux de réussite s'établit entre 7 et 20% selon les concours. Le nombre de places ouvertes et leur répartition sont fixés chaque année par le ministère de l'Agriculture (468 en 2012, 548 en 2013).

Les élèves admis sont répartis entre les 4 écoles en tenant compte de leur classement au concours et du nombre de places offertes. La biologie est la matière clé des concours, suivie de la chimie et du français. On ne peut pas candidater plus de deux fois, tous concours d'admission confondus.

www.concours-agro-veto.net.

• Concours A

Il est accessible aux élèves issus de classes préparatoires scientifiques en 2 ans. Il propose 2 filières :

- Filière BCPST, réservée aux élèves des classes préparatoires scientifiques biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST).
- Filière A TB ENV réservée aux élèves des classes préparatoires technologie - biologie.

• Concours B, ou filière universitaire

Le concours B (44 places en 2013) est ouvert aux étudiants inscrits en licence (L2 ou L3) à caractère scientifique, dans les domaines liés aux sciences de la vie.

• Concours C, ou filière technologique

Il est ouvert aux titulaires de certains BTS, BTSA et DUT. Ce concours peut être préparé en 1 an dans des classes préparatoires spécifiques post-BTS, BTSA ou DUT.

Organisation des études

La formation dure 5 ans : 4 années de tronc commun et une année d'approfondissement. Spécialisations : chirurgie des animaux de compagnie, production laitière ou pathologie tropicale... Après l'obtention du diplôme de Doctorat vétérinaire, les vétérinaires peuvent se spécialiser en préparant un CEAV (certificat d'études approfondies vétérinaires), un DESV (diplôme d'études spécialisées vétérinaires),

Validation des études

Une thèse d'exercice soutenue dans une UFR de médecine donne droit au titre de docteur vétérinaire (DEV, diplôme d'état de docteur vétérinaire).

Frais d'inscription : 2 000 euros par an.

- École Nationale Vétérinaire d'Alfort : <http://www.vet-alfort.fr>
- École Nationale Vétérinaire de Lyon : <http://www.vet-lyon.fr>
- École Nationale Vétérinaire de Nantes : <http://www.oniris-nantes.fr>
- École Nationale Vétérinaire de Toulouse : <http://www.envt.fr>

Les écoles d'ingénieurs agronomes



Le développement des applications de l'agronomie s'accompagne d'une offre de formation d'ingénieur diversifiée avec des spécialisations propres à chaque école, réparties sur tout le territoire. Ces écoles ont toutes des modes de recrutement sélectif.

Les écoles qui recrutent à Bac +2 : après une prépa (BCPST, MP, PC ou PSI.....), mais aussi après un BTS, BTSA, une L2 ou un DUT

- AgroParisTech - Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement : www.agroparistech.fr
- Ensaia - École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires : www.ensia.eu
- Ensat - École nationale supérieure agronomique de Toulouse : www.ensat.fr
- Bordeaux Sciences Agro : www.agro-bordeaux.fr
- ENSCBP - École nationale supérieure de chimie, de biologie et de physique de Bordeaux
- IRC - Montpellier SupAgro/Institut des régions chaudes : www.supagro.fr
- Montpellier SupAgro - Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques : www.supagro.fr
- Vet Agro Sup (ex-Enitac) - Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement : www.vetagro-sup.fr
- ENGEES - École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg : <http://engees.unistra.fr>

Les écoles qui recrutent directement après le baccalauréat (mais aussi après une prépa)

- Agrocampus Ouest (centre d'Angers et centre de Rennes) - Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage : www.agrocampus-ouest.fr
- AgroSup Dijon - Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement : www.agrosupdijon.fr
- ISARA Lyon : www.isara.fr
- ESA Angers : www.groupe-esa.com
- EI Purpan : www.purpan.fr
- ISA Lille : www.isa-lille.fr
- ESITPA Mont Saint Aignan : www.esitpa.org
- LaSalle Beauvais : www.lasalle-beauvais.fr

Validation des études

Se fait par contrôle continu et examen final pour la majorité des grandes écoles.

Frais de scolarité : 1 350 euros par an pour le diplôme d'ingénieur agronome.





École Polytechnique

Les Écoles Normales Supérieures

Il existe quatre Écoles Normales Supérieures (ENS) en France :

- **L'École Normale Supérieure** (ENS Paris), située rue d'Ulm, recrute des élèves dans les disciplines scientifiques, littéraires et en sciences humaines et sociales.
- **L'École Normale Supérieure Cachan Bretagne**
- **L'École Normale Supérieure de Cachan** forme les étudiants dans les domaines des sciences fondamentales, de l'ingénieur, humaines et sociales.
- **L'École Normale Supérieure de Rennes** est dédiée aux formations dans les domaines de l'économie-droit-gestion, des télécommunications, des mathématiques, de la mécanique et des sciences du sport et de l'éducation physique.
- **L'École Normale Supérieure de Lyon** (ENS Lyon) assure la formation pour l'ensemble des humanités et des sciences.

ENS Cachan



Ces écoles dispensent une formation d'excellence par la recherche à des élèves et des étudiants qui se destinent à l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche (concours de l'agrégation et Doctorats). Elles concourent aussi à la formation des cadres supérieurs de l'administration et des entreprises françaises et européennes. Le diplôme de l'ENS (Cachan, Lyon, Paris ou Rennes), co-habilité avec les universités, valide les enseignements de Licence et de Master.

Admission

La sélection se fait par concours spécifique à chaque école avec un niveau L2. Des admissions sur dossier sont possibles avec un niveau L3/M1.

Organisation des études

La scolarité dure 4 ans. Inscrits en Licence (L3) et en Master (M1 et M2) dans leur discipline, les étudiants suivent en parallèle un complément de formation propre à chaque ENS (enseignements disciplinaires, séminaires, conférences, séjour d'études à l'étranger, stage en entreprise ou en laboratoire de recherche...).

BON À SAVOIR

Agrégation

En Master, les ENS proposent à leurs étudiants une préparation au concours de l'agrégation pour devenir professeur des lycées (durée : 1 an).



L'école Polytechnique

L'École Polytechnique offre une formation pluridisciplinaire basée sur les sciences et l'ingénierie. Elle propose trois cycles de formation : ingénieur, Master et Doctorat. L'École Polytechnique fait partie du réseau ParisTech. À l'international les partenariats internationaux (Russie, Canada, Chine, Brésil, USA, etc.), au cœur de la stratégie de l'école, permettent de suivre deux formations non diplômantes : le programme d'échange international (PEI) et le programme de stages pour étudiants internationaux (PSEI).

Admission

L'entrée à Polytechnique s'effectue par deux voies différentes et exclusives l'une de l'autre.

- Les Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE), ouvertes aux étudiants français et étrangers.
- La voie universitaire sur concours après l'obtention d'un niveau L3.

<http://www.polytechnique.edu>

Frais de scolarité

Pour les ENS et Polytechnique, les élèves et étudiants français sont rémunérés avec en contrepartie l'engagement à servir l'État pendant au moins 10 ans. Les élèves étrangers non ressortissants de l'Union Européenne sont assujettis à des frais de scolarité.



- ENS Cachan : <http://www.ens-cachan.fr> - <http://www.bretagne.ens-cachan.fr>
- ENS Lyon : <http://www.ens-lyon.eu>
- ENS Paris : <http://www.ens.fr>



IEP Lyon



IEP Rennes

Il existe 10 IEP en France : Aix-en-Provence, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Paris, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg, Toulouse.

Admission

Sur concours (et parfois étude du dossier : Paris), les procédures et les dates diffèrent selon les IEP.

• Concours commun de 7 IEP de région

(Aix, Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg, Toulouse et Saint Germain en Laye).

Le concours a lieu en mai, il comporte 3 épreuves identiques pour les 7 IEP : épreuve de questions contemporaines/épreuve d'histoire/épreuve de langue vivante. Inscriptions en ligne
<http://www.sciencespo-concourscommuns.fr>

• Concours propre des IEP de :

- Bordeaux : inscription de janvier à mars, concours en avril
<http://www.sciencespobordeaux.fr>
- Grenoble : inscription à partir de janvier, concours en mai
<http://concours.sciencespo-grenoble.fr/1A/>
- Paris : inscription de novembre à janvier, concours en mars
<http://www.sciencespo.fr/admissions/>

• Concours spécifiques pour les filières internationales des IEP de région

- IEP d'Aix en Provence : concours franco-allemand : écrit et oral en avril
http://www.sciencespo-aix.fr/fr_FR/formations_concours_entree.php

- IEP de Lille : Concours franco-allemand, franco-britannique et franco-espagnol épreuves en avril - <http://iep.univ-lille2.fr>
- IEP de Rennes : concours franco-allemand, épreuves fin mars
<http://www.sciencespo-rennes.fr/candidats/fr>
- IEP de Bordeaux : concours pour la filière internationale, épreuves en avril
<http://www.sciencespobordeaux.fr>

• La procédure internationale pour l'admission dans l'un des 7 campus délocalisés de l'IEP de Paris.

Elle est réservée aux élèves préparant, ou titulaires, le baccalauréat français obtenu à l'étranger ou d'un diplôme étranger équivalent obtenu à l'étranger. Après l'évaluation d'un dossier très complet, les meilleurs candidats sont invités à un entretien.

Ces entretiens sont organisés dans plus de 70 villes à travers le monde.

La procédure internationale ne concerne que les formations proposées dans l'un des campus en région ou au sein du programme Europe-Afrique de Paris.

À NOTER

Les candidats, élèves des lycées de l'AEFE, éligibles aux deux procédures d'admission à l'IEP de Paris, (internationale et par examen) doivent impérativement choisir l'une d'entre elles et ne peuvent en aucun cas présenter les deux voies.

• La procédure internationale à l'IEP de Rennes

Admission et sélection sur dossier, pour les étudiants de nationalité étrangère, titulaires du baccalauréat obtenu dans un Lycée Français ou d'un diplôme équivalent au baccalauréat.

Organisation des études

Le diplôme de l'IEP s'obtient en 5 ans et confère le grade de Master. La formation est organisée en 2 cycles d'études :

- 1^{er} cycle de 3 ans : un tronc commun généraliste et pluridisciplinaire qui comporte séjour à l'étranger et stage. À l'IEP de Paris ce 1^{er} cycle s'appelle Collège Universitaire et délivre un *Bachelor*.
- 2nd cycle de 2 ans : 2 années de spécialisation et de professionnalisation dans des domaines variés : carrière publique, communication et culture, droit, expertise et enseignement, management et économie, relations internationales, santé et social.

Frais de scolarité : ils varient dans une fourchette allant de 705 à 9 940 euros.

BON À SAVOIR

À Toulouse, les bacheliers de l'année ayant obtenu une mention « Très Bien » au baccalauréat peuvent être admis sur dossier (20 places environ)

À Rennes et à Strasbourg, les bacheliers de l'année, inscrits au concours commun, ayant été présents à toutes les épreuves qui obtiennent la mention « Très Bien » au baccalauréat peuvent être admis après les résultats du bac au vu de leur dossier.

Préparer les concours :

- Le CNED : www.cned.fr
- La documentation française : www.ladocumentationfrancaise.fr
- Tremplin IEP : tremplin-etudes-superieures.fr

Les 7 campus délocalisés du Collège Universitaire de Sciences Po Paris, spécialisés par zone géographique :

Europe centrale et orientale à Dijon ; Europe et Asie au Havre ; Moyen-Orient et Méditerranée à Menton ; Euro-franco-allemand à Nancy ; Euro-latino-américain à Poitiers ; Europe et Amériques à Reims ; Europe et Afrique à Paris.

INTERNATIONAL



POUR LES 7 IEP DE RÉGION : LES CENTRES DE CONCOURS COMMUNS

En 2014, 4 centres de concours délocalisés se sont ouverts : Bangkok en Thaïlande, Bogota en Colombie, Casablanca au Maroc et Shanghai en Chine. À chaque centre de concours correspond une zone géographique d'inscription. Les conditions de passage des épreuves, de corrections de celles-ci, de classement des candidats et d'affectation des lauréats sont identiques à celles des candidats qui passent le concours en France.
<http://www.aefe.fr/sites/default/files/asset/file/plaquette-concours-commun-7iep-2014.pdf>

Les écoles supérieures d'art

Près d'une cinquantaine d'Écoles supérieures d'art publiques délivrent des diplômes nationaux reconnus par l'État. Les écoles privées et les écoles dépendant des Chambres de Commerce et d'Industrie (nommées Écoles consulaires) délivrent des certificats ou des titres, dont certains sont enregistrés au Répertoire National de Certification Professionnelle.

www.rncp.cncp.gouv.fr

L'entrée dans une École supérieure d'art française se fait après le baccalauréat ou l'équivalent par un concours très sélectif qui nécessite le plus souvent une année de préparation dans des classes préparatoires publiques ou privées spécifiques.

Il existe dans le domaine des arts une distinction entre « Arts Appliqués » et « Beaux-Arts » en ce qui concerne les diplômes et les écoles.

Les Écoles Supérieures d'Art et de Design publiques : les diplômes nationaux

46 Écoles Supérieures d'Art et de Design, placées sous les tutelles des Ministères de la Culture et de la Communication, de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, recrutent sur concours propre après le baccalauréat ou l'équivalent et dispensent des formations à la création plastique et visuelle (art contemporain et design). Un accès est possible en 2^e ou 3^e année avec un BTS d'arts appliqués ou une Licence d'Arts plastiques.

Le cursus de 3 ans couvre 3 domaines de spécialisation en art, design et communication visuelle :

- DNAT : le Diplôme national d'arts et techniques ;
 - DNAP : le Diplôme national d'arts plastiques.
- Le cursus de 5 ans structure et concrétise la recherche personnelle ;
- DNSEP : le Diplôme national supérieur d'expression plastique, conférant le grade de Master.

Les Écoles Nationales Supérieures d'Art : les diplômes d'établissements

Certains de leurs diplômes confèrent le grade de Master en Arts Appliqués, Arts Plastiques, Arts visuels, conception/création, design textile, design industriel, photographie :

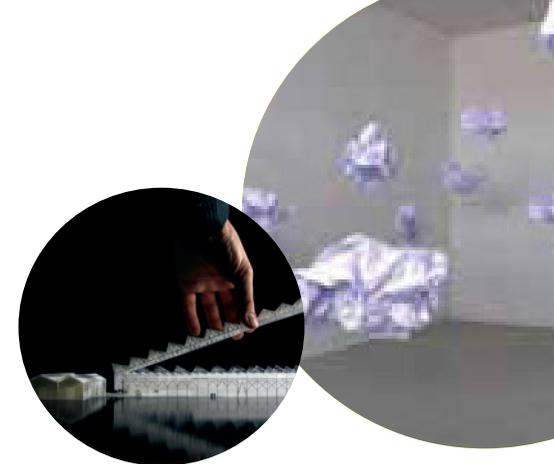
- l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD) - Paris
- l'École Nationale Supérieure des Beaux-arts (ENSBA) - Paris
- l'École Nationale Supérieure de la Création Industrielle (ENSCI-Les Ateliers) - Paris
- l'École Nationale Supérieure de la Photographie (ENSP) - Arles
- le Fresnoy - Studio National des arts contemporains - Tourcoing

Deux écoles proposent un cursus de 2 à 4 ans en cinéma et théâtre après un baccalauréat + 2 années :

- l'École Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre (ENSATT) - Lyon
- la Fémis - École Nationale Supérieure des Métiers de l'Image et du Son (ENSMIS) - Paris



- www.campusfrance.org/fr>Espace documentaire>Informations sur les établissements>Fiches établissements>Écoles d'art
- www.campusfrance.org/fr>Espace documentaire>Offre de formation, domaines d'études et de recherche>Fiches diplômes>Les diplômes d'Art et de Culture



BON À SAVOIR

Les Écoles de musique, danse et spectacle vivant – Les études au Conservatoire

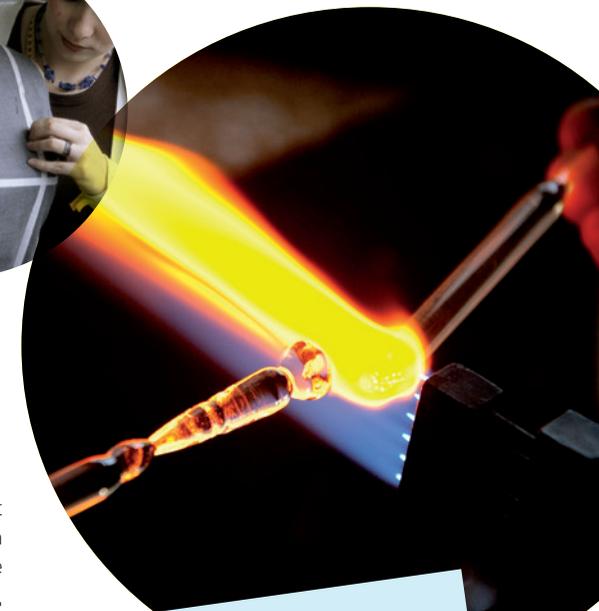
Les établissements d'enseignement artistique – danse, musique, art dramatique, mime et cirque – sélectionnent sur dossier et audition. Pour la musique et la danse, il faut déjà avoir suivi des cours au conservatoire. Les Écoles supérieures d'art dramatique n'admettent pas de débutant. Les cursus musicaux dispensés par les Conservatoires Nationaux Supérieurs de Musique et de Danse (CNSMD) de Paris et de Lyon s'inscrivent dans le schéma européen LMD :

- le Conservatoire national supérieur de musique et danse de Lyon : www.cnsmd-lyon.fr
- le Conservatoire national supérieur musique et danse de Paris : www.cnsmdp.fr
- 36 Conservatoires à rayonnement communal, départemental et régional (CRC-CRD-CRR), en musique, danse et théâtre, délivrent des formations sur 3 cycles.
- Association Européenne des Conservatoires [AEC] : www.aec-music.eu
- Fédération Française de l'Enseignement Musical [FFEM] : www.femnet.com

Les Écoles Nationales Supérieures d'Arts Appliqués publiques ESAA

Les ESAA proposent des diplômes nationaux dans des domaines très spécifiques, sur des cursus de 2 à 5 ans, pour une insertion professionnelle dans les métiers de la conception en design : graphique (des médias et du multimédia), d'espace (architecture intérieure, cadre de vie, scénographie), de mode, textiles et environnement, de produits et de services et des métiers d'art (du textile, du bijou, du livre, du verre, de la céramique...):

- École Supérieure d'Arts et Industries Graphiques (ESAIG) Estienne - Paris
- École Nationale Supérieure des Arts Appliqués et des Métiers d'Art (ENSAAMA) Olivier de Serres - Paris
- École Supérieure d'Arts Appliqués (ESAA) Boule - Paris
- École Supérieure d'Arts Appliqués (ESAA) Duperré - Paris
- École Supérieure des Arts Appliqués et du Textile (ESAAT) - Roubaix
- Lycée de la communication Alain Colas - Nevers
- Lycée La Martinière Diderot - Lyon



Les diplômes des Arts Appliqués et des métiers d'art

- Le **BTS** : le Brevet de Technicien Supérieur est une formation en 2 ans en Communication visuelle, Design de communication - espace et volume, Design de produits, Design d'espace, Design de mode...
- Le **DMA** : le Diplôme des métiers d'Art, formation en 2 ans. Il permet une insertion professionnelle dans l'artisanat d'art : décor architectural, habitat, textiles et céramiques, arts graphiques, art des bijoux, cinéma d'animation, costumier du spectacle, régie du spectacle, lutherie.
- Le **DSAA** : le Diplôme supérieur d'arts appliqués est certifié au niveau bac+5 et prépare aux métiers d'architecte d'intérieur, designer graphique, industriel, styliste de mode, illustrateur,...

<http://designetartsappliques.fr>



*La Mise à Niveau en Arts Appliqués (MANAA) est une année d'étude indispensable à tout bachelier non titulaire d'un bac Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués (STD2A) pour pouvoir accéder au BTS d'arts appliqués ou à un Diplôme des métiers d'art (DMA).
Au sein de 41 établissements publics (scolarité gratuite), 54 MANAA sont proposées; il est également possible d'effectuer une MANAA dans des établissements privés sous contrat (compter environ 1800 euros par an). Pour les lycéens du réseau AEF, des aménagements pour les épreuves de sélection peuvent être mis en place (prendre contact avec les établissements).
Procédure obligatoire en ligne Admission Post Bac (APB) : www.admission-postbac.fr*

Les écoles d'architecture



Centre Pompidou - Metz

Admission

Être titulaire d'un baccalauréat ou l'équivalent toutes filières confondues et avoir une motivation affirmée. La sélection se fait sur dossier et/ou test et/ou entretien. Les modes de sélection étant différents d'une école d'architecture à l'autre, il est vivement conseillé aux candidats de faire une demande d'admission dans plusieurs écoles d'architecture.

Procédure en ligne Admission Post Bac (APB) : www.admission-postbac.fr

Organisation des études

Les études d'architecture s'inscrivent dans le schéma européen du LMD (Licence, Master, Doctorat) :

- un 1^{er} cycle d'études d'une durée de 3 ans conduit au Diplôme d'Études En Architecture (DEEA) conférant le grade de Licence ;
- un 2^e cycle d'études d'une durée de 2 ans conduit au Diplôme d'État d'Architecte (DEA) conférant le grade de Master.

20 Écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA), placées sous la tutelle conjointe des ministères de la Culture et de la Communication, de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, délivrent des diplômes nationaux.

Deux autres établissements sont habilités à délivrer des diplômes reconnus équivalents :

- l'École Spéciale d'Architecture (ESA), établissement privé ;
- l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Strasbourg, établissement public.

- L'acquisition du HMONP (Habilitation à la Maîtrise d'Œuvre en Nom Propre), seul titre autorisant l'architecte à déposer un permis de construire en France, requiert une sixième année d'études et de stage.
- Certaines écoles proposent un double cursus architecte-ingénieur en partenariat avec des Grandes Écoles d'ingénieur pour l'obtention du Diplôme d'État d'Architecte et du Titre d'ingénieur selon des parcours spécifiques.
- Le DEA permet également la poursuite d'études en accédant aux Diplômes nationaux de Spécialisation et d'Approfondissement en architecture (DSA) et aux Diplômes Propres aux Écoles d'Architecture (DPEA) d'une durée de 1 à 2 ans.
- Les titulaires d'un DEA mention recherche ont la possibilité de s'inscrire en Doctorat au sein d'une quarantaine d'Unités de recherche des ENSA, associées aux Écoles Doctorales des universités publiques françaises où sont actuellement inscrits 300 doctorants en architecture.



Les écoles spécialisées



Les écoles et instituts spécialisés proposent des formations dans des différents domaines professionnels.

Certaines écoles ont leur formation accréditée par un organisme, l'enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles permettant d'obtenir une certification professionnelle (RNCP) reconnue par l'État. Les écoles et instituts peuvent aussi délivrer un certificat à l'issue de la formation dans des domaines professionnels qui ne sont pas toujours couverts par l'université dans les services, la culture, les arts, la coiffure, les cosmétiques, l'hôtellerie, la restauration, le tourisme, ...
Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) : www.rncp.cncp.gouv.fr

Des écoles et instituts visés par l'État préparent à un Diplôme d'État, en 2 à 5 années d'études supérieures, en particulier dans le domaine paramédical et social. Les frais de scolarité sont variables, de 184 €/an pour les écoles publiques jusqu'à 6 000 €/an pour les privées.



Les diplômes technologiques



à suivre

- À l'université :
 - les Licences professionnelles (1 an) pour approfondir sa formation ou acquérir une spécialité avec un objectif d'insertion professionnelle à court terme. L'accès se fait sur dossier.
 - Les Licences générales accessibles avec un très bon dossier, l'objectif est la poursuite d'études en Master.
- En école d'ingénieur, l'admission se fait par concours et les écoles réservent un quota de places aux titulaires de DUT et BTS. On peut également préparer ces concours en passant par une prépa ATS.
- En école de commerce et de gestion : les écoles ont mis en place des admissions parallèles à bac + 2. Le nombre de places ouvertes est variable selon les écoles.
- En prépa ATS : les ATS sont des prépas scientifiques en 1 an réservées aux titulaires d'un BTS, BTSA ou DUT pour intégrer selon le cas une école d'ingénieur, d'agronomie ou une école vétérinaire. ●

Le Brevet de Technicien Supérieur (BTS) et le Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) s'obtiennent en 2 ans et sanctionnent une formation professionnelle dans un domaine précis et permettent une insertion professionnelle rapide en tant que technicien supérieur mais également de poursuivre des études.

Organisation des études

Organisées en 4 semestres, les études se répartissent en enseignements généraux, enseignements professionnels, TP, TD et stages (10 à 16 semaines sur les 2 ans). Ces stages peuvent être effectués à l'étranger. 35 à 40h de cours hebdomadaires, du travail personnel, un rythme soutenu et un encadrement proche.

Le BTS et le DUT permettent de valider 120 ECTS.

Admission

L'admission en BTS et DUT est sélective. Elle se fait sur dossier : bulletins scolaires de 1^{ère} et terminale, appréciation des enseignants, lettre de motivation.

www.admissionpostbac.fr



www.campusfrance.org/fr>Choisir sa formation>Licence
www.campusfrance.org>Espace documentaire >Offre de formations
[>Fiches Diplômes>DUT/BTS /BTSA](#)



DUT - DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

Le DUT se prépare dans un IUT (Institut Universitaire de Technologie) situé sur un campus universitaire, les promotions sont le plus souvent de 120 étudiants environ mais peuvent aller jusqu'à 250. 25 spécialités (options comprises) sont proposées dans les domaines tertiaires et industriels. Le diplôme est délivré sur la base du contrôle continu des connaissances.

Compétences professionnelles et culture générale solides, le DUT vise la polyvalence : 85% des étudiants poursuivent des études après le DUT.

DUT/BTS

	DUT	BTS
Où ?	A l'université	En lycée ou école
Combien ?	Jusqu'à 250 étudiants par promo	30 élèves par classe
Qui ?	67,5% ont un bac général	37,5% ont un bac technologique
Quoi ?	25 spécialités au choix	88 spécialités au choix
Comment ?	Contrôle en cours de formation	Examen final et contrôle en cours de formation
Et après ?	85% des diplômés poursuivent leurs études	53% des diplômés poursuivent leurs études

Source DGESIP/MESR, 2013

INTERNATIONAL



Trois lycées proposent, hors de France, des BTS

À Monaco

- Le lycée Albert 1^{er} : BTS Assistant de manager et Comptabilité et gestion des organisations
- Le lycée technique et hôtelier : BTS Hôtellerie –Restauration

À l'île Maurice

- Le lycée La Bourdonnais : BTS Assistant de gestion PME PMI - BTS Management des unités commerciales - BTS Services informatiques aux organisations - <http://www.lyceelabourdonnais.mu>

L'enseignement supérieur français est marqué par la pluralité des cursus possibles.

3 500 établissements d'enseignement supérieur publics et privés, 2 500 diplômes habilités, l'offre de formation en France après le baccalauréat est vaste. Accès sélectif ou non sélectif, sur titre, sur dossier, sur concours ou entretien : autant de possibilités que de formations.

La richesse et la diversité de l'enseignement supérieur français offrent ainsi le choix d'une formation adaptée à tous les parcours et à tous les besoins.

S'INFORMER

Définir son projet d'études permet de choisir le cursus et le type d'établissement d'enseignement supérieur adaptés.

Une réelle cohérence de niveau et de contenu avec le parcours antérieur augmente les chances de réussite.

Choisir nécessite d'avoir accès à une information complète et personnalisée.



Agence Campus France



CAMPUS FRANCE, l'agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale, offre un dispositif complet d'information pour choisir et préparer des études en France.

www.campusfrance.org > Trouvez votre formation

Le catalogue LMD, un moteur de recherche performant qui permet de choisir sa formation quelque soit le niveau préparé Licence, Master et Doctorat. Y sont liées des informations synthétiques qui viennent compléter l'information. Des recherches spécifiques sont proposées pour les programmes enseignés en anglais, les études d'art, les programmes courts et les séjours culturels et linguistiques.

www.campusfrance.org > Financez vos études

le moteur de recherche CampusBourses

Campus France a développé un moteur de recherche bilingue français/anglais qui présente près de 700 programmes de bourses nationaux et internationaux. Ce moteur de recherche est complété par une description détaillée de chaque financement.

www.campusfrance.org > Vivre en France

Le site présente toutes les informations pratiques liées à chaque étape de la mise en place de votre projet d'études : modalités d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur, visas, vie quotidienne en France, accueil, logement, etc.



Pour compléter l'information des catalogues en ligne, sont proposées en téléchargement des fiches documentaires qui offrent une information immédiate pendant la navigation.

L'information sur les établissements

Fiches établissements : présentation synthétique de l'établissement, filières, points forts, internationalisation.

Fiches Accueil : présentation des prestations d'accueil mises en place pour les étudiants.

L'information sur les filières

Fiches Domaines : présentation de l'organisation des études dans un domaine disciplinaire

Fiches Diplômes : présentation de diplômes spécifiques : BTS, IUT, Licence professionnelle, Ingénieur, Architecture, Diplômes d'art...

Fiches Recherche : présentation de l'actualité de la recherche par discipline et des Écoles Doctorales et laboratoires concernés : Agronomie, Biologie, Biotechnologies, Mathématiques, Nanotechnologies, Énergies renouvelables, Sociologie...

Tous ces documents sont accessibles et téléchargeables sur le site via l'espace documentaire ou via une recherche par mot-clé

www.campusfrance.org > Chercher dans ce site



Les Espaces Campus France : Plus de 200 bureaux Campus France dans plus de 110 pays pour un accompagnement personnalisé

Les responsables des Espaces Campus France répondent à toutes les questions des étudiants intéressés par l'offre de formation française, de la recherche d'information jusqu'à la pré-inscription. Ils peuvent apporter une aide concrète et personnalisée : analyse du projet d'études et aide au choix pour une formation adaptée, constitution du dossier de candidature et suivi auprès des établissements jusqu'à la réponse d'admission.

Ils sont des interlocuteurs incontournables dans les 32 pays soumis à la procédure en ligne obligatoire préconsulaire.

Tous les Espaces :

www.campusfrance.org > Près de chez vous





L'**AEFE**, Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger, a mis en place un dispositif d'orientation pour les élèves français et étrangers du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger.

Depuis sa création en 2007, le Service Orientation et Enseignement Supérieur (SOES) renforce son action auprès des 494 établissements d'enseignement français implantés dans les 135 pays du réseau. Il apporte une aide concrète auprès des personnes ressources en information et orientation, des chefs d'établissement, des équipes éducatives et des élèves.

Accompagnement et conseil

Le Sores est constitué de praticiens de l'information et de l'orientation, experts de la mobilité et des procédures d'orientation et d'affectation des élèves, et ce en collaboration avec les académies en France.

Les conseillers d'orientation-psychologues contribuent à une meilleure information sur l'offre d'enseignement supérieur français tout en tenant compte des problématiques de chaque pays. Ils peuvent également conseiller les élèves et les familles au cours d'entretiens individuels.

Formation et mobilisation

Le Sores assure la formation des équipes éducatives (professeurs ou Conseiller Principal d'Éducation) et en particulier des personnels ressource en information et orientation, les PRIO.

Actuellement, 250 PRIO, véritables relais ou référents au sein des établissements, travaillent avec l'équipe éducative mobilisée pour les élèves et leurs familles dans l'élaboration du projet d'études et la préparation au séjour d'études.

Le Sores accorde également une attention particulière à l'équipement et à l'aménagement de l'espace dédié à l'orientation au sein des CDI.



Suivi des candidatures des futurs bacheliers vers l'enseignement supérieur français « Admission Postbac »

Le Sores assiste les établissements et les élèves sur ce portail durant tout le processus de choix et d'affectation. Les candidats peuvent entrer directement en relation avec un conseiller du SOES via l'onglet « contact » de leur dossier APB. Plus de 2 000 requêtes ont été traitées en 2014.

Pilotage du programme de bourses Excellence Major

Le SOES assure le bon fonctionnement de ce dispositif dédié à la promotion de l'enseignement supérieur français. En relation avec les établissements et les postes diplomatiques, il traite les dossiers de candidature des bacheliers étrangers souhaitant poursuivre leurs études supérieures en France et organise la commission annuelle de sélection. Les boursiers bénéficient d'un suivi et de conseils personnalisés pour leurs études. Chaque année, une réunion d'accueil est organisée, à l'automne, dans un grand établissement scolaire de France.

<http://www.aefe.fr/orientation/enseignementsuperieur-en-france/devenir-boursier-excellence-major>

Élaboration de ressources documentaires

Le SOES met à la disposition des équipes éducatives, des élèves et de leurs familles des ressources adaptées aux besoins spécifiques et aux projets de mobilité des familles, quels que soient leur pays d'origine et leur destination.

Une rubrique est dédiée à l'orientation sur le site www.aefe.fr

Elle propose des actualités sur l'orientation, des articles sur les doubles diplômes, la mobilité internationale ainsi que des ressources pour les équipes éducatives, les élèves et leurs familles (circulaires, textes officiels, fiches-ressources ou d'information...).

<http://www.aefe.fr/construire-son-parcours>

En partenariat avec l'ONISEP, l'AEFE propose

- **Un service de réponses** aux questions sur les métiers et les poursuites d'études en France par mail, tchat ou téléphone. Ce service est gratuit, personnalisé et adapté aux élèves du réseau. <http://www.monorientationligne.fr>
- **Un abonnement à une bibliothèque de ressources en ligne** sur les formations et les métiers (Biblionisep) que chaque établissement peut souscrire.
- **Un espace numérique de travail : le webclassseur**, cet outil numérique conçu par l'ONISEP héberge le passeport orientation formation tout au long de la scolarité des élèves. Il est déployé dans 22 établissements du réseau AEFE. <http://www.onisep.fr/webclassseur>



S'INSCRIRE



En cas de difficulté ou pour toute question relative à leur inscription, les élèves du réseau des établissements français à l'étranger peuvent contacter le Service Orientation et Enseignement Supérieur de l'AEFE via le portail national Admission Post Bac.



S'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur en France

L'inscription s'effectue en 3 étapes :

- **Obtention de l'attestation d'admission ou pré-inscription dans l'établissement supérieur choisi**, nécessaire pour demander le visa d'entrée sur le territoire français pour les étudiants non ressortissants de l'Union Européenne.
- **Inscription administrative** qui valide l'admission.
- **Inscription pédagogique** : sur convocation, suite à l'inscription administrative, elle finalise l'admission (choix des horaires des cours obligatoires, choix des options, modalités d'examen).

BON À SAVOIR

L'Orientation active :

ce dispositif, mis en place par les universités, offre une information générale, **un conseil personnalisé** et un accompagnement aux futurs bacheliers. Dès l'inscription sur le portail admission-postbac, le futur étudiant pourra recevoir un avis sur la pertinence de son projet et son parcours avec la filière demandée. L'accès à ce dispositif devrait s'étendre à la classe de Première

La procédure en ligne Admission Post Bac (APB) : inscription et conseils : www.admission-postbac.fr

La demande d'admission dans un établissement supérieur français est regroupée sous **un dispositif d'inscription en ligne, obligatoire.**

- **Plus de 11 000 formations sont recensées** sur le portail Admission Post Bac : Licences, BTS, DUT, mises à niveau, CPGE, 1^{ère} année commune aux études de santé (PACES), formations d'ingénieurs, écoles d'architecture,...
- **Calendrier** : **du 20 janvier au 20 mars**, les futurs titulaires du baccalauréat de l'année en cours et les titulaires du baccalauréat pour le calendrier de rythme sud ont accès à cette procédure.
- **Si la formation souhaitée n'est pas référencée sur le portail APB, le candidat doit s'adresser à l'établissement.**



<http://www.aefe.fr/orientation/lenseignement-superieur-en-france/se-porter-candidat>

3 étapes importantes à suivre pour tout candidat titulaire du baccalauréat :

- sélection et confirmation des vœux
- acceptation d'une proposition d'admission selon les instructions données par APB
- inscription administrative dans l'établissement qui valide l'admission.

De fin juin à mi-septembre, une procédure complémentaire est mise en place pour les élèves n'ayant pas obtenu de proposition d'admission.

ATTENTION

Certains établissements peuvent mettre en place parallèlement des modalités d'admission spécifiques (dossier, envoi d'un dossier papier, entretien, test,...).

Dans tous les cas, il est nécessaire de contacter les établissements choisis pour vérifier leurs modalités de demande d'admission.

Sur le site APB, l'onglet « en savoir plus » au niveau de la formation choisie donne souvent des indications et des contacts.

Préférer les études en région

La présence d'établissements d'enseignement supérieur, universités, écoles d'ingénieur, écoles de commerce, écoles d'art, sur tout le territoire est une des spécificités de la tradition française qui permet ainsi à chaque région d'offrir la même qualité et diversité de formations et de diplômes. Cette particularité française, qui concerne également la recherche, s'affirme encore au travers des réformes récentes de mutualisation des acteurs qui permet à chaque région de proposer des pôles d'excellence, condition d'un positionnement international.

Plus de 145 000 étudiants, soit 68% des étudiants étrangers, choisissent la province pour leur projet d'études en France et bénéficient aussi d'une meilleure qualité de vie quotidienne et sur le campus d'un confort qui favorise la réussite des études.

Cette couverture du territoire s'applique aussi à la culture et aux loisirs, en sont la preuve les manifestations, musées, expositions et événements culturels qui animent les villes de province et y sont souvent plus accessibles qu'à Paris.



Lille



Le Havre

BON À SAVOIR

Handi-U le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche au service des étudiants en situation de Handicap : <http://www.handi-u.fr>

Plusieurs actions et dispositifs sont en place :

- **Mission Crous Handicap : Accessibilité, accueil et accompagnement**

Un étudiant en situation de handicap peut contacter le référent Handicap du Crous de la ville d'études. Il est chargé de soutenir le projet d'études de l'étudiant handicapé en relation avec les établissements d'enseignement supérieur, les cités universitaires et les restaurants universitaires.

- **Insertion professionnelle : Universités et Pôles Handicap**

Le Pôle Handicap, en lien avec le SUJO, organise une action spécifique pour les étudiants handicapés, action tenant compte du caractère singulier de ceux-ci et de leurs difficultés spécifiques

- **Une carte de tous les établissements publics** d'enseignement supérieur répertorie l'avancement des installations pour l'accès aux salles de cours ou aux amphithéâtres.

Le coût des formations

En France, dans les établissements publics, l'État prend directement en charge une part très importante du coût réel des études de chaque étudiant (de 10000 à 14000 euros par an) et fixe les droits de scolarité annuels. Ce dispositif national permet de maintenir le coût des frais d'inscription à l'un des niveaux les moins élevés du monde, tout en garantissant la qualité des diplômes délivrés.

Droits d'inscription dans les établissements publics français d'enseignement supérieur 2014-2015 :

184 euros pour les étudiants en Licence,
256 euros pour les étudiants en Master,
391 euros pour les étudiants en Doctorat,
610 euros pour les étudiants en écoles d'ingénieur.

À ces prix s'ajoutent la cotisation au régime étudiant de la Sécurité Sociale obligatoire pour les étudiants de 20 à 28 ans : 213 euros, ainsi que la Médecine préventive obligatoire (5,10 euros). Peuvent s'ajouter des frais supplémentaires pour des prestations spécifiques ou pour certains programmes.

Le coût des inscriptions dans les établissements privés, notamment les écoles de commerce, est plus élevé, les frais de scolarité peuvent varier de 1500 à 15000 euros par an.

Marseille



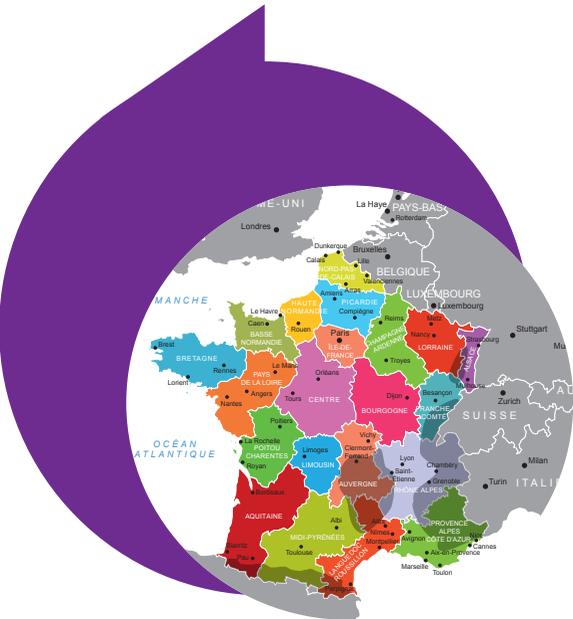
Montpellier



Lyon



La demande de visa



Le visa national long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) « étudiant » (>3 mois)

Le visa long séjour valant titre de séjour est accordé aux étudiants étrangers désirant poursuivre leur scolarité dans un établissement d'enseignement supérieur pour une durée supérieure à 3 mois. Ce visa dispense de souscrire une demande de carte de séjour auprès de la préfecture.

Ce visa vaut titre de séjour pendant toute la durée de sa validité, dès lors qu'il a été attesté par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration).

Il faut, dès l'arrivée en France, adresser à l'OFII par lettre recommandée avec accusé de réception :

- le formulaire de demande d'attestation OFII remis et visé par l'autorité ayant délivré le visa
- la copie des pages du passeport où figurent les informations, l'identité du titulaire et le cachet attestant de l'entrée en France ou dans l'Espace Schengen.

Pour les étudiants non ressortissants de l'Union Européenne, l'obtention du visa est nécessaire.

Les demandes de visa se font auprès du Consulat ou de l'Ambassade de France du lieu de résidence. La demande doit se faire dès la réception de l'attestation d'admission. Il est conseillé de se renseigner sur les pièces à fournir dès la demande d'inscription.

Conditions requises

- Attestation d'admission dans un établissement supérieur.
- Vérification du dossier académique.
- Attestation du financement du séjour d'études
- Représentants légaux pour les mineurs.
- Couverture sociale et assurances (étudiant -18 ans).

BON À SAVOIR

Les titulaires du baccalauréat français obtenu à l'étranger bénéficient de conditions aménagées pour la procédure Campus France préconsulaire : délai de validation, exonération des frais de dossier, exemption de l'entretien préalable...

Dès réception de ces documents, la direction territoriale de l'OFII adresse par lettre simple une attestation de réception du formulaire à l'adresse indiquée par le demandeur et le convoque, selon les cas, à une visite médicale si elle n'a pas été passée dans le pays d'origine ou à une visite d'accueil. <http://www.ofii.fr>

Les 32 pays dotés de la procédure Campus France en ligne obligatoire

Dans 32 pays, les Espaces Campus France animent un dispositif pré-consulaire en ligne, passage obligé d'un projet d'études en France, qui intègre la procédure de demande de visa à la demande d'inscription dans un établissement d'enseignement français. Cette procédure est associée au dispositif APB. La demande d'inscription doit être enregistrée dans les 2 dispositifs.

www.campusfrance.org > Préparer son séjour > s'inscrire > Pays à procédure CEF

Dès l'avis d'admission reçu dans le cadre de la procédure APB, la validation de cette admission sur la procédure Campus France déclenche la demande de visa. Dans tous les cas, il faut contacter l'Espace du pays de résidence (sites et adresses sur [campusfrance.org](http://www.campusfrance.org)) > Près de chez vous qui vous guidera et vous accompagnera pour ces procédures.



BON À SAVOIR

Les guichets d'accueil

De plus en plus de villes organisent en partenariat avec les organismes concernés des guichets uniques d'accueil qui concentrent les services afin de permettre à l'étudiant d'obtenir des informations et de faire ses démarches administratives dans un même lieu (visa, logement, banque, assurance).

À Paris, la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) anime la plateforme « Paris accueille les étudiants du monde » de mi-septembre à mi-novembre, du lundi au vendredi de 9h à 16h30.

Partenaires présents : Préfecture de Paris, OFII, CAF, LMDE et SMEREP (mutuelle étudiante), DIRECCTE (droit du travail), RATP (transports) Campus France

• www.ciup.fr/access - Email : access@ciup.fr - Tél. +33 (0)1 76 21 27 72

• Information sur l'ensemble de ces dispositifs : www.campusfrance.org > Vivre en France > les services d'accueil dans votre ville

Tableaux des procédures d'inscription en 1^{re} année dans les établissements d'enseignement supérieur français

Ressortissant de l'UE – Bac français ou européen Pas de demande de visa - Pas de procédure Campus France préconsulaire	
Niveau demandé en France	Licence 1, PACES, DUT, DEUST, BTS, CPGE...
Type d'établissement demandé	Universités, IUT, Lycées, Écoles, ...
Procédure d'inscription	APB en ligne - www.admission-postbac.fr Si la formation souhaitée n'est pas référencée sur le portail APB, le candidat doit s'adresser à l'établissement de façon à s'informer sur la procédure à suivre.
Dates de constitution des dossiers	Procédure en ligne APB des dossiers du 20 janvier au 20 mars
Dates limites de confirmation	Dossier APB : confirmation par l'étudiant du dossier en ligne début avril. En cas de demande de dossier papier par l'établissement, prévoir le délai d'acheminement, au plus tard une semaine après la date de clôture des vœux.
Où se renseigner ?	Site de l'AEFE : www.aefe.fr Site Campus France : www.campusfrance.org

Non ressortissant de l'UE - Bac français Demande de visa pour études		
Procédure	OUI	NON
Campus France préconsulaire obligatoire en ligne (CEF)	Liste des pays concernés www.campusfrance.org >Préparer son séjour>s'inscrire >Pays à procédure CEF	
Niveau demandé en France	Licence 1, PACES, DUT, DEUST, BTS, CPGE...	Licence 1, PACES, DUT, DEUST, BTS, CPGE...
Type d'établissement demandé	Universités, Lycées, Écoles...	Universités, Lycées, Écoles...
Procédure d'inscription	APB en ligne - www.admission-postbac.fr Si la formation souhaitée n'est pas référencée sur le portail APB, le candidat doit s'adresser à l'établissement de façon à s'informer sur la procédure à suivre.	APB en ligne - www.admission-postbac.fr Si la formation souhaitée n'est pas référencée sur le portail APB, le candidat doit s'adresser à l'établissement de façon à s'informer sur la procédure à suivre.
Dates de constitution des dossiers	Procédure en ligne APB des dossiers du 20 janvier au 20 mars	Procédure en ligne APB des dossiers du 20 janvier au 20 mars
Date limite de confirmation des dossiers	Dossier APB : confirmation par l'étudiant du dossier en ligne avant le 1 ^{er} avril	Dossier APB : confirmation par l'étudiant du dossier en ligne début avril. En cas de demande de dossier papier par l'établissement, prévoir le délai d'acheminement, au plus tard une semaine après la date de clôture des vœux
Procédure pré-consulaire obligatoire en ligne CEF	Dossier Campus France en ligne obligatoire à valider à l'identique de la demande APB. Dans tous les cas, contacter l'Espace de votre pays (sites et adresses sur www.campusfrance.org)>Près de chez vous) Dès l'avis d'admission reçu par la procédure APB, la validation de cette admission sur la procédure Campus France déclenche la demande de visa.	Se rapprocher des autorités consulaires pour effectuer la demande de visa

Les étudiants peuvent bénéficier de nombreuses possibilités de financement : bourses, allocations, aides à la mobilité, mais aussi prêts bancaires qui peuvent contribuer à financer leurs études. Campus France, l'Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale, gère l'ensemble des programmes de bourses pour les étudiants étrangers.



FINANCER SES ÉTUDES

Les bourses excellence-major

Ces bourses d'études post-baccalauréat, mises en oeuvre conjointement par le Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International (MAEDI) et l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE), gérées par l'Agence Campus France, sont attribuées aux meilleurs élèves non français issus des lycées à programme français de l'étranger, titulaires d'un bac avec mention TB ou B qui souhaitent poursuivre des études supérieures en France. La demande de bourse s'effectue durant l'année de terminale via le proviseur de l'établissement.



La bourse est attribuée pour un cursus d'études de 5 années, à compter du 1^{er} septembre de l'année d'obtention du baccalauréat, suivant 3 taux de prestation :

- la bourse Excellence - Major de rentrée, d'un montant forfaitaire de 500 €, versée en une seule fois, lors de chaque rentrée universitaire ;
- la bourse Excellence - Major de taux 1 d'un montant de 222 €/mois ;
- la bourse Excellence - Major de taux 2 d'un montant de 685 €/mois.

Versées chaque mois, ces allocations sont destinées à couvrir une partie des frais de vie de l'étudiant. Le boursier Excellence - Major est « boursier du gouvernement français », il a obligation d'informer l'AEFE sur le déroulement de ses études et ses résultats. Il est accompagné et conseillé par l'AEFE aussi bien dans ses démarches administratives que dans son projet d'études.



LES CHIFFRES

- Un budget de 6 millions d'euros, pour accompagner chaque année, de 150 à 200 étudiants.
- En 20 ans, 2200 jeunes, sans priorité géographique, ont bénéficié de ces bourses
- En 2013, sur l'ensemble des boursiers, 31 % étudiaient en CPGE, 31 % à l'Université, dont 8% en études de santé, 21 % en école d'ingénieur, 14% en IEP, 2% dans des écoles d'art.

Les bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux

Ces bourses sont allouées par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et attribuées aux étudiants français et européens inscrits dans les établissements français dès la 1^{ère} année d'études supérieures. Les Centres Régionaux des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS), attribuent les bourses aux étudiants suivant 3 critères : les revenus du foyer fiscal, le nombre d'enfants à charge du foyer et l'éloignement du lieu d'études. La demande de bourse, se fait **pendant l'année de terminale**.

Les bourses sont attribuées suivant un barème de 7 échelons. Les versements sont répartis sur l'année universitaire en 10 mensualités. Une demande de logement peut également être faite.

<http://www.cnous.fr>>La vie étudiante>Bourses sur critères sociaux

À NOTER

Pour les élèves scolarisés à l'étranger qui ne possèdent ni INE, ni BEA, un volet de constitution du dossier est prévu.

<https://dse.orion.education.fr/depot/>.

- Se munir de l'avis fiscal pour l'année indiquée.

Les bourses des collectivités territoriales

Des bourses d'études, prêts étudiants, aides à la mobilité internationale peuvent être attribués aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur du département ou de la région d'études. Les collectivités territoriales pouvant être sollicitées sont les Conseils généraux et les Conseils régionaux.

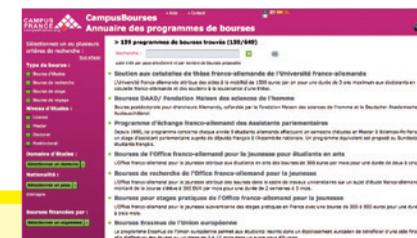
Le Portail étudiant :

<http://www.etudiant.gouv.fr>

Pour Paris et la région parisienne :

<http://www.iledefrance.fr> et

<http://www.etudiantdeparis.fr>



BON À SAVOIR

Depuis 2006, la fondation Francis Bouygues et l'AEFE ont mis en place la **bourse Francis Bouygues**, d'un montant de 1500 à 8000 euros, pour une durée de 3 à 6 années, destinée aux futurs bacheliers (mention TB ou B au baccalauréat). La sélection des candidats est assurée par la Fondation et les candidatures supervisées par les proviseurs des établissements. Chaque boursier est parrainé par un collaborateur du groupe dont le domaine de compétence est proche de celui de l'étudiant.

<http://www.fondationfrancisbouygues.com>

CAMPUS FRANCE

CampusBourses, le moteur de recherche bilingue des programmes de financement

www.campusfrance.org>Financez vos études

Une recherche multicritères, en français et en anglais, sur la quasi-totalité des programmes de bourses pour étudiants et jeunes chercheurs étrangers : plus de 650 programmes nationaux sont présentés. La recherche par mot-clé ou critère (nationalité, niveau ou domaine d'études, type de bourse) permet de cibler les programmes adaptés à chaque situation. Des informations complètes, les contacts et liens vers les sites Internet des institutions sont présentés pour chaque programme de financement.



Programme Erasmus+

2014-2020 : Erasmus+

Le nouveau programme EU pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport de 14,7 milliards d'euros, dont 77,5% pour l'éducation, qui reprend le programme Erasmus se veut plus efficace et plus innovant.

- **L'ouverture du programme jusqu'au Doctorat.**
- **L'ouverture aux pays hors UE.**
- Plus de reconnaissance (accords institutionnels renforcés, contrats d'étude ou de stage renforcés).
- Une meilleure préparation linguistique (cours de langue en ligne encadrés, plus de support financier aux établissements).
- L'utilisation des nouvelles technologies.

<http://www.erasmusplus.fr>

Twitter: #ErasmusPlus

Facebook: Erasmus+

BON À SAVOIR

ESN, Erasmus Student Network, l'association des étudiants et des anciens Erasmus

ESN est une association étudiante créée, avec le soutien financier de la Commission européenne, dont le but est l'accueil, l'intégration des étudiants internationaux en échange de type Erasmus. Ses activités s'étendent aussi à tous les étudiants étrangers. En janvier 2014, ESN compte 442 sections dans 36 pays (les 28 pays de l'Union européenne, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, l'Islande, la Macédoine, la Norvège, la Serbie, la Suisse et la Turquie) et son siège est à Bruxelles.

www.esn.org



Le crédit mobilité pour les étudiants 2 millions d'étudiants

- Applicable pour une période d'étude de 3 à 12 mois dans un établissement d'enseignement supérieur ou un stage en entreprise de 2 à 12 mois dans l'un des 33 pays participants (EU-28 États Membres, Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie, Macédoine) ou d'un pays partenaire (la dimension internationale sera ouverte à partir de 2015-2016 pour les périodes d'études).
- Programme d'études possible dès la deuxième année (L2) jusqu'au Doctorat
- Programme de stage possible dès la première année d'études (L1) jusqu'au Doctorat et dans les 12 mois qui suivent l'attribution du diplôme (jeunes diplômés)
- Périodes d'étude et stage combinés
- Max 12 mois par cycle d'études

Les Cours Master conjoints 25 000 bourses pour les Master conjoints

Pour des programmes de haut niveau offerts par des partenariats universités UE/hors UE pour les étudiants du monde entier

- 1 000 €/mois + frais d'installation et de voyage
- 80% hors Europe, 20% Européens

Master : garantie de prêts étudiants 200 000 prêts étudiant en Master

- Emprunt jusqu'à 12 000 € pour une année de Master, 18 000 € pour 2 années
- Facilités d'accès et de remboursement

*Le Collège d'Europe : 2 campus Bruges en Belgique et Natolin en Pologne.
Cet institut universitaire propose une formation universitaire d'excellence en études européennes interdisciplinaires (économiques et diplomatiques de l'UE), accessible au niveau master sanctionnée par un diplôme de Master 2 avec validation ECTS. L'anglais et le français sont les 2 langues de travail. Le MAEDI y associe un programme de bourses à destination des étudiants français.
<https://www.coleurope.eu>*

Parlement européen - Strasbourg

Étudier en France, c'est aussi vivre et profiter au quotidien de la culture et de l'art de vivre à la française.

VIVRE EN FRANCE



Classement de la France

Le classement de l'*International living association* place la France à la 4^e place pour la qualité de la vie :

- un excellent système de santé, classé 1^{er} par l'OMS
- une des meilleures espérances de vie au monde
- un droit du travail laissant la place aux loisirs (semaine de 35h et 5 semaines de vacances)
- un des pays les plus sûrs d'Europe
- un réseau de transports publics efficace
- un réseau Internet parmi les plus performants au monde.

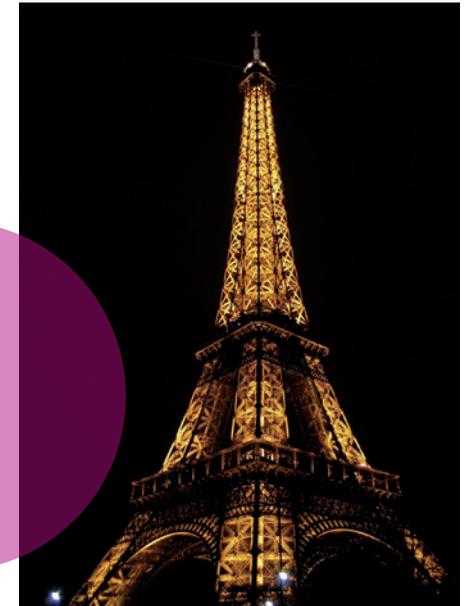
Au carrefour de l'Europe

La France, avec 9 pays frontaliers, est idéalement située pour découvrir l'Europe. Son réseau autoroutier le plus dense du monde, les TGV Eurostar, Thalys et Lyria directs vers de grandes villes européennes (Londres, Amsterdam, Genève, etc.), une seule monnaie pour profiter des 17 pays de la zone euro, sont autant de facilités pour découvrir l'Europe

En France, les étudiants étrangers comme français, du fait des réductions qui leur sont octroyées, jouissent de conditions de vie favorables. Des aides et réductions sont accordées aux étudiants pour tous les aspects de la vie quotidienne : aides au logement, restauration universitaire (RU), résidences universitaires (Cité'U), couverture médicale, réduction sur les transports et les loisirs (cinéma, sports, bibliothèques, associations étudiantes...) : ces conditions permettent de couvrir, avec un budget relativement modeste, les besoins essentiels et d'apprécier la vie quotidienne.

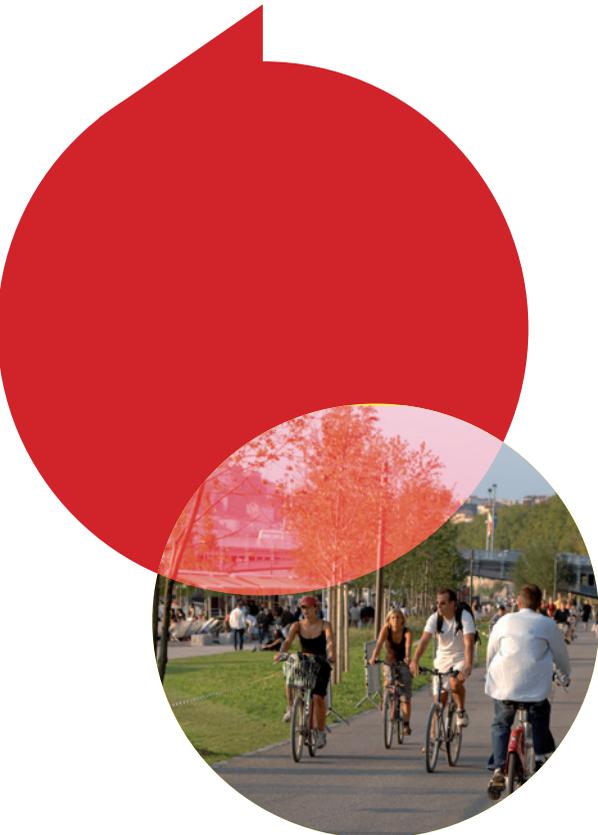
Un dynamisme culturel incontestable

Littérature, cinémas, musées, théâtres, opéras, cafés, gastronomie, mode sont présents au quotidien et confirment le rôle majeur de la France dans le domaine culturel. Toute l'année, et particulièrement en période estivale, nombre de manifestations et festivals témoignent de ce dynamisme et d'une ouverture aux cultures du monde.



Pour de nombreux aspects de la vie quotidienne, la province offre de nombreux atouts : une meilleure qualité de vie particulièrement en ce qui concerne le logement, mais aussi l'accessibilité et le dynamisme culturel, la facilité des transports qui permettent de rejoindre Paris et les villes d'Europe en peu de temps...

L'accueil en France



BON À SAVOIR

L'accueil à Paris

À Paris, la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) anime la plateforme « Paris accueille les étudiants du monde » de mi-septembre à mi-novembre, du lundi au vendredi de 9h à 16h30. Partenaires présents : Préfecture de Police de Paris, OFII, CAF, LMDE et SMEREP (mutuelle étudiante), DIRECCTE (droit du travail), RATP (transports) Campus France www.ciup.fr/access - Email : access@ciup.fr Tél. +33 (0)1 76 21 27 72

Les villes avec les partenaires concernés (CROUS, établissements...) organisent, à chaque rentrée, des guichets d'accueil qui concentrent de nombreux services pour faciliter les démarches administratives et l'accès au logement des étudiants étrangers (visa, logement, banque, assurance). Campus France dispose également de 5 délégations en France à Lyon, Marseille, Montpellier, Strasbourg et Toulouse.

Ces délégations assurent le relais auprès des acteurs régionaux (établissements, administration) et les étudiants étrangers pour leur accompagnement dans les démarches.

www.campusfrance.org > **Vivre en France** > **les services d'accueil** : information sur l'ensemble de ces dispositifs et implantation où Campus France assure des permanences.

Campus France prépare avec vous votre départ et vous accompagne dès votre arrivée en France

- La collection des Fiches Arrivée

Cette collection de « fiches pratiques », liste, point par point, les éléments et les démarches de préparation du voyage et de l'arrivée en France. Organisées chronologiquement : « Un mois avant le départ », « Une semaine avant le départ », « Le jour de l'arrivée », « Pendant la première semaine », « Pendant le premier mois », « Tout au long du séjour », ces fiches vous permettent de préparer concrètement le départ, de hiérarchiser les premières démarches, de lister les urgences, vous assurant ainsi une arrivée sereine.



- Enjoy French culture shock, l'abécédaire de la vie quotidienne étudiante

Ce guide de poche, bilingue français/anglais, conçu comme un dictionnaire où les articles sont signalés par des codes couleur (culture, études, santé...), permet de retrouver très vite les expressions, acronymes, éléments de langage, de la vie quotidienne et étudiante. Chaque entrée alphabétique est l'objet d'un article emblématique. Compagnon de votre séjour, il restera une mémoire de cette expérience française.

- La collection des Fiches Accueil des établissements d'enseignement supérieur

Une description synthétique, par établissement, des prestations et dispositifs d'accueil mis en place, de la préparation au séjour (inscription, logement...) jusqu'à l'arrivée en France (accueil à l'aéroport, dans l'établissement, guichet unique...).

www.campusfrance.org/fr/espace-documentaire > **Information sur les établissements**



Crous Lyon

Les résidences universitaires (Cités-U)

Situées sur les campus ou en ville, les cités-U sont gérées par les Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS).

Elles proposent des chambres meublées d'environ 10 à 12 m², ou des studios généralement bien équipés. Le loyer moyen se situe autour de 120 à 350 euros/mois.

Le nombre insuffisant de résidences universitaires ne permet pas toujours d'obtenir une place, surtout à Paris. Ces places sont en effet réservées aux boursiers, avec une priorité pour les étudiants étrangers Boursiers du Gouvernement Français, et pour les étudiants ayant intégré un programme d'échange. Carte des Crous : <http://www.cnous.fr/carte>

Les aides au logement

Au même titre que les étudiants français, les étudiants étrangers peuvent bénéficier des aides au logement.

Il existe deux types d'aide au logement non cumulables (en fonction du type de logement) : l'allocation de logement à caractère Social (ALS) et l'aide personnalisée au logement (APL). Le montant de l'allocation est variable en fonction du prix du loyer et de la situation de l'étudiant.

Dans le cas d'une colocation, les colocataires peuvent recevoir une allocation logement à condition que leur nom figure sur le bail. Informations et conditions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du lieu de domicile : <http://www.caf.fr>

En France, le coût des logements reste élevé et de nombreuses formules (résidences, co-location, aides à la recherche...) et aides financières ont été mises en place. Tous les étudiants, français et étrangers, peuvent bénéficier des aides au logement [ALS et APL].

Les résidences étudiantes privées

Ces résidences privées, destinées aux étudiants se sont beaucoup développées ces dernières années pour compenser le manque de logements pour les étudiants en résidence universitaire.

Le loyer varie de 700 à 800 euros/mois pour Paris et de 400 à 700 euros/mois en province.

- > Portail de l'Association pour le développement économique du logement étudiant (ADELE) : <http://www.adele.org>
- > Les Estudines : <http://www.estudines.com>
- > Résidences Lamy : <http://www.lamy-residences.fr>



Crous Montpellier



Crous Toulouse



Crous Grenoble



Paris



Amiens

La location dans le secteur privé

Les coûts restent élevés, notamment dans les grandes villes et surtout à Paris. Les revenus mensuels déclarés exigés doivent atteindre en général 3 fois le prix du loyer. Pour la location de ce type de logement, un garant est demandé aux étudiants ainsi qu'un dépôt de garantie (caution).

La colocation

la location d'un logement à plusieurs est une alternative choisie par de nombreux étudiants. Les colocataires souscrivent ensemble un bail avec un propriétaire, tous ayant alors les mêmes droits sur le logement. De nombreux sites internet en proposent.

Le logement intergénérationnel

Certaines associations proposent de mettre en contact des personnes âgées qui disposent d'une chambre libre avec des étudiants en quête d'un logement. La personne âgée, propriétaire ou locataire, doit disposer d'une pièce libre convenable, meublée ou non, avec libre accès aux espaces communs (cuisine, sanitaire et salon). L'étudiant s'engage à respecter les relations de bon voisinage, à assurer une veille passive, des « menus services » facilitant la vie quotidienne de la personne âgée et une participation aux charges (eau, électricité, entretien...).

<http://www.reseau-cosi.com>

L'internat

Des places d'internat peuvent être disponibles dans certains établissements, elles sont attribuées en fonction de critères variés dont les revenus de la famille et l'éloignement du domicile.

La demande se fait en ligne avec la saisie des vœux de formation sur www.admission-postbac.fr. Les internats peuvent fermer durant les fins de semaine ou les vacances scolaires. Les futurs étudiants sont invités à prendre connaissance des conditions auprès des établissements qu'ils souhaitent intégrer.



Besançon



Nice

À NOTER

L'internat « Condorcet » à Fort de France en Martinique est ouvert pendant le week-end et les petites vacances. Cet internat d'excellence, ouvre 8 places pour les élèves du réseau AEFÉ, candidats en CPGE dans les Lycées de Bellevue et Joseph Gaillard et résidant dans la zone géographique limitrophe.

<http://www.ac-martinique.fr>

Le lycée d'État Jean Zay – Internat de Paris Cet internat de la réussite est spécialement dédié aux étudiants poursuivant leurs études en Classes préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE), à Paris. Chaque année plus de 700 élèves, dont certains issus du réseau AEFÉ, sont accueillis en semaine et le week-end sur le site de Jean Zay, (10 rue du Docteur Blanche, Paris 16^e). Les étudiants bénéficient d'un accompagnement personnalisé après les cours et d'une offre variée d'activités éducatives, sportives, artistiques et culturelles.

<http://www.lycee-etat-jean-zay.fr>

BON À SAVOIR

La plateforme en ligne du réseau des CROUS

<http://www.lokaviz.fr>

Grâce à la plateforme de logements du réseau des CROUS, près de 60 000 étudiants ont trouvé un logement. Les logements labellisés Lokaviz présentent les garanties d'une location adaptée à la vie étudiante.

La Clé, caution locative étudiante

Une garantie de l'Etat, disponible dans toutes les académies, hors Outre-mer, permet aux étudiants dépourvus de garants personnels de faciliter leur accès à un logement.

Le dispositif s'applique à tous les étudiants :

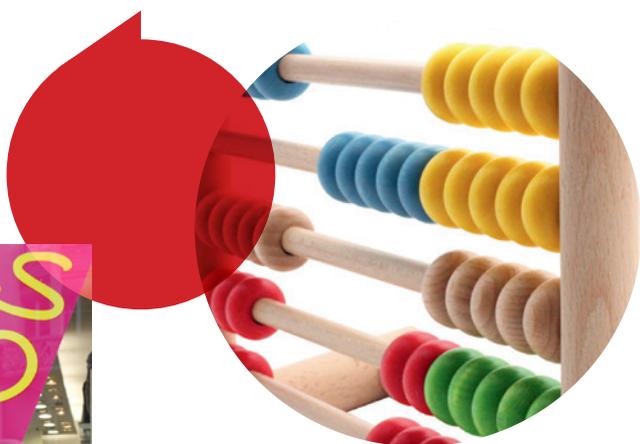
- disposant de revenus mais sans caution familiale, amicale ou bancaire
- cherchant à se loger en France, pour y faire leurs études
- âgés de moins de 28 ans au 1^{er} septembre de l'année de signature du bail

La demande de CLÉ (Caution Locative Etudiante) s'effectue directement depuis le site Lokaviz.

Les services des CROUS sont accessibles à tous les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur et possédant une carte d'étudiant.



Se loger



COMBIEN COÛTE

- Chambre en résidence universitaire : 100 à 400 euros/mois
- Chambre en Écoles d'Ingénieur ou de Commerce : 250 à 500 euros/mois
- Résidences étudiantes privées : de 700 à 800 euros/mois pour Paris et de 350 à 550 euros/mois en province
- Abonnement téléphone fixe : environ 10 euros/mois.
- Abonnement Internet : entre 20 et 50 euros/mois.
- Abonnement téléphone portable : à partir de 10 euros/mois ou forfait gratuit rechargeable à partir de 5 euros
- Abonnement EDF-GDF : 5,56 euros/mois pour l'EDF et 3,91 euros/mois pour GDF

*ces prix sont donnés sans tenir compte des aides au logement que l'étudiant peut obtenir



Bordeaux

• FICHE PRATIQUE •

L'assurance multirisque habitation :

un logement doit obligatoirement être assuré : vol, dégâts des eaux, incendie...

Cette assurance, d'un montant forfaitaire, se contracte auprès de compagnies d'assurance privées. L'assurance multirisque habitation inclut l'assurance responsabilité civile, qui couvre les dommages causés à un tiers en cas d'accident.

Abonnements Électricité De France, Gaz De France (EDF-GDF) et Téléphone :

les abonnements aux services de l'EDF-GDF et du téléphone (France Telecom) sont nominatifs, les demandes doivent être enregistrées au nom du locataire. Ces demandes se font à l'entrée dans le logement dans les agences de votre quartier et les services sont effectifs en moins d'une semaine.

EDF : <http://www.france.edf.com>

GDF Suez : <http://www.gdfsuez-dolcevit.fr>

Bail : contrat avec le loueur (les frais d'établissement de bail sont à la charge du locataire) qui établit les termes de la location (durée, prix du loyer, charges, préavis de départ, montant de la caution, modalités de renouvellement). Signé par les deux parties concernées, le locataire en conserve un exemplaire qui fait preuve de sa résidence et du coût de celle-ci.

CAF, Caisse d'Allocation Familiale :

organisme qui gère les demandes et les versements des allocations logement, familiales, parent isolé... Adresses à la Mairie de la ville ou de l'arrondissement de résidence.

<http://www.caf.fr>

Garantie solidaire :

pour la location d'un logement, un garant est souvent demandé aux étudiants.

Dépôt de garantie / Caution :

en général d'un mois de loyer restitué à la fin du contrat de location après un état des lieux conforme à celui de l'arrivée, voir www.lokaviz.fr.

Factures EDF, GDF :

tous les 2 mois, elles facturent l'abonnement à ces services et la consommation. Les factures doivent être conservées elles font preuve de domiciliation.

Taxe d'habitation (impôts locaux) :

tout propriétaire ou locataire d'un logement en date du 1er janvier de chaque année doit payer une taxe d'habitation. Le montant de cette taxe dépend du lieu d'habitation et peut se monter à 2 mois de loyer.

Préavis :

durée de temps minimum, spécifiée dans le bail, qui doit précéder l'annonce par le locataire de mettre fin à la location : 3 mois souvent ramenés à un mois après négociation avec le propriétaire (proposition d'un remplaçant par exemple...). Le non respect du préavis implique le paiement du loyer sur cette période même si le locataire a quitté le logement. Pour les locations meublées, le préavis est ramené à un mois.

Quittance de loyer :

reçu mensuel du paiement du loyer. Elle fait preuve de domicile pour les formalités.



COUVERTURE SOCIALE ASSURANCE SANTÉ

En France, la Sécurité Sociale obligatoire permet de bénéficier des remboursements de santé. On doit choisir un médecin référent conventionné qui pratique les prix fixés par la Sécurité Sociale. Les visites à domicile, le week-end et les jours fériés sont majorées.

Pour un étudiant français

- de moins de 20 ans dans l'année universitaire (du 1^{er} octobre au 30 septembre), l'étudiant bénéficie de la Sécurité Sociale de ses parents
 - de plus de 20 ans et jusqu'à 28 ans au 1^{er} octobre, l'étudiant doit être affilié au régime étudiant de la Sécurité Sociale.
- Cette adhésion se fait dans l'établissement au moment de l'inscription administrative. Le montant de l'inscription pour l'année est d'environ 200 euros.

Pour un étudiant étranger

- ressortissant de l'espace Schengen, l'étudiant bénéficie de la Sécurité Sociale française, sans payer de cotisation sociale, dès lors qu'il se munit d'une Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) couvrant toute l'année universitaire ;
- non ressortissant de l'Espace Schengen, les conditions d'affiliation sont les mêmes que pour les étudiants français.

Pour tous les autres étudiants

- durée d'études de moins de 3 mois, étudiants dans un établissement non agréé, une assurance maladie personnelle doit être souscrite auprès d'une compagnie d'assurance privée.

En France, les montants vont de 150 à 550 euros par an.

La Sécurité Sociale rembourse en moyenne 70% des dépenses de maladie. Des assurances santé complémentaires ou mutuelles d'assurance spécifiquement dédiées aux étudiants peuvent venir compléter ce montant.

Les 3 principales sont :

- La Mutuelle des Étudiants : <http://www.lmde.fr>
- La Smerep, la mutuelle étudiante : <http://www.smerep.fr>
- Emevia, le réseau des mutuelles étudiantes : <http://www.emevia.com>

COMBIEN CÔÛTE



- Dentiste : au moins 30 euros [dépend du soin : traitement d'une carie, dévitalisation, détartrage, ...].
- Gynécologue - Ophtalmologue : à partir de 28 euros (19 euros remboursés)
- Médecin Généraliste : à partir de 23 euros (14 euros remboursés)
- Psychiatre, Neuropsychiatre, Neurologue : à partir de 37 euros (24 euros remboursés)
- Sécurité Sociale étudiante (2014-2015) fixée par l'État : 213 euros
- Spécialiste : à partir de 25 euros (19 euros remboursés)



• FICHE PRATIQUE •

Carte Vitale

La Carte Vitale distribuée gratuitement à tous les assurés sociaux permet au médecin ou au pharmacien d'enregistrer, lors de la visite, par voie électronique la demande de remboursement des frais. La Carte Vitale n'est pas une carte de paiement.

Ordonnance et feuille de maladie

L'ordonnance est la prescription de médicaments ou d'examens remise par le médecin et qui devra être présentée au pharmacien ou au lieu d'examen. La feuille de maladie est le document qui atteste des dépenses engagées (visite du médecin, médicaments, examens), remise par le médecin, s'il ne prend pas la Carte Vitale. Ce document permet, accompagné du double de l'ordonnance et envoyé au centre de Sécurité sociale (CPAM), le remboursement.

Service universitaire de médecine

Au sein de l'université, ce service est à la disposition des étudiants. Une visite médicale bilan sera proposée. Le service de Médecine Préventive Universitaire, obligatoire (5,10 euros/an), offre un ensemble de prestations gratuites : actions de dépistage, diagnostics bucco-dentaires et consultations spécialisées.

Hôpitaux

Il existe en France plusieurs types d'établissements hospitaliers qui diffèrent, non par la qualité des soins, mais par la différence des remboursements des frais liée à leur statut : hôpital public ou clinique privée conventionnée avec un remboursement de 80 %, clinique privée non conven-

tionnée avec un remboursement d'environ 10%. Dans chaque hôpital un service d'urgence est ouvert jour et nuit.

Dans les hôpitaux, le ticket modérateur (part non remboursée par la Sécurité Sociale) doit être acquitté. Un forfait journalier est exigé, quel que soit le type d'établissement, hôpital public ou clinique privée, pour couvrir les frais d'hébergement. Ce forfait est remboursé lorsque l'on a souscrit une assurance santé complémentaire.

Les soins dentaires et d'optique sont assez mal remboursés sans mutuelle. Il est possible de se faire soigner gratuitement dans les dispensaires attachés aux écoles et universités qui forment ces praticiens.

La liste des centres gratuits de vaccination obligatoire et de centres de prévention est disponible à la mairie de la ville.

Pharmacies

Les pharmacies ont le monopole de la vente de médicaments sous prescription médicale. Elles sont ouvertes de 9 h à 19 h, certaines jusqu'à 23 h. Elles ferment le dimanche, le lundi matin et les jours fériés. Un service de pharmacie de garde est assuré

Urgences et services de nuit

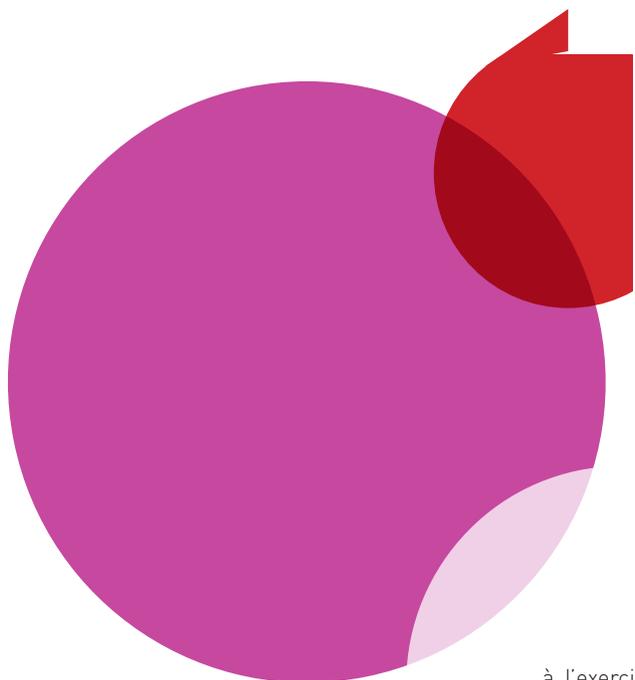
La liste des médecins de garde et des pharmacies de garde est communiquée par les pharmacies et la presse quotidienne régionale.

Service Ambulancier d'aide Médicale Urgente (SAMU) : tél.15

Pompiers : tél.18

À partir d'un téléphone portable, un seul numéro : tél.112

Travailler pendant les études



- **Au même titre que les étudiants français**, les étudiants citoyens des États de l'Espace Économique Européen ou Suisses peuvent librement exercer une activité professionnelle durant leurs études en France. À condition de remplir l'obligation d'assiduité de leurs études, ces étudiants peuvent cumuler une activité salariée avec le bénéfice d'une bourse.
- **La loi française autorise le travail des autres étudiants étrangers.** Le titre de séjour (VLS-TS validé par l'OFII ou carte de séjour) portant la mention « étudiant » donne droit

à l'exercice d'une activité professionnelle salariée (60% de la durée du travail légal soit 964h par an), sans autorisation administrative préalable.

À noter : les heures de stage, rémunérées ou non, effectuées par l'étudiant dans le cadre de ses études (avec une convention de stage), ne sont pas décomptées.

À titre indicatif le SMIC horaire (salaire minimum) est de 9,53 euros brut (avant prélèvement des cotisations sociales obligatoires d'environ 20%).



- CNOUS : www.jobaviz.fr, la Centrale du job étudiant
- Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ) : <http://www.cidj.com>
- L'Étudiant : <http://jobs-stages.letudiant.fr/jobs-etudiants/offres/ville-6455259/page-1.html>

Argent au quotidien



Banque

L'ouverture d'un compte bancaire se fait sur présentation du passeport, de l'attestation de scolarité et d'un justificatif de domicile (facture EDF ou de téléphone, quittance de loyer...) de moins de 6 mois.

L'étudiant qui réside dans une famille, doit fournir en complément une pièce d'identité et une attestation de la part de son logeur. L'ouverture d'un compte donne droit à un chéquier et/ou une carte de retrait et de paiement. La carte bancaire permet de retirer de l'argent dans tous les guichets automatiques. Le chèque bancaire reste un moyen de paiement très utilisé en France.

RIB (Relevé d'Identité Bancaire)

Il est fourni avec le chéquier ou sur demande à la banque. Il est nécessaire pour tout paiement ou retrait extérieur sur le compte bancaire (versement de salaire, autorisation de prélèvement direct de vos factures...).

Découvert bancaire

À l'ouverture de compte, la banque détermine le montant du découvert (compte négatif) à ne pas dépasser et sur lequel sont pris des frais (agios). À dépassement de ce découvert autorisé, une interdiction bancaire avec suppression du chéquier et de la carte bancaire peut être mise en place.

Impôts

Impôt sur le revenu

Un impôt sur le revenu doit être payé, en cas de travail pendant le séjour en France. La déclaration et le paiement se font l'année suivant la période de travail. Exemple : le paiement de l'impôt 2014 correspond aux salaires perçus en 2013.

TVA

La TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) est un impôt général sur la consommation. Le taux le plus courant est de 20%.



COMBIEN CÔÛTE

- Chéquier : gratuit dans certaines banques.
- Carte bancaire : de 15 à 40 euros/an.



Transports en commun

Dans la plupart des villes de province, les transports en commun sont assurés en autobus ou tramway. Les villes de Lille, Lyon, Marseille, Toulouse et Paris possèdent un métropolitain (métro).

Le métro parisien est le plus développé, il reste le moyen de transport privilégié. Prolongé par le Réseau Express Régional (RER), il couvre Paris et les banlieues (jusqu'à 30 km de Paris). Les titres de transport se vendent à l'unité ou au carnet de 10 et les prix varient d'une ville à l'autre avec une moyenne pour un ticket de 1,30 euros.

Des forfaits hebdomadaires, mensuels ou même annuels sont proposés partout. Exemples : carte Navigo ou Imagin'R pour l'Île-de-France.

L'offre de vélos en libre service sur abonnement est maintenant présente partout en France, s'y ajoute à Paris une offre de voitures en libre service.

Taxi

Les tarifs pratiqués par les taxis sont strictement contrôlés. Toutes les voitures sont équipées d'un compteur. Pour exemple, le trajet aéroport de Roissy Charles de Gaulle au centre de Paris revient à plus de 40 euros et une course moyenne dans Paris autour de 15 euros. Les prix sont majorés la nuit, le dimanche et les jours fériés.

Train

Géré par la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF), le réseau ferroviaire est très développé et tend à concurrencer l'avion avec le TGV (Train à Grande Vitesse). De nombreux tarifs préférentiels existent en rapport avec la durée du séjour, l'âge, la date de prise du billet.

SNCF : tél. 36 35 - <http://www.voyages-sncf.fr>

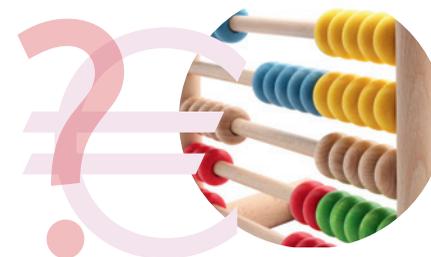
Avion

La plupart des villes de France sont desservies par avion avec des tarifs préférentiels. Renseignements dans les agences de voyage et sur Internet.

Automobile

La qualité du réseau routier fait de l'automobile un des moyens de transport favoris des français. Tout véhicule doit être assuré et le port de la ceinture de sécurité est obligatoire. La location d'une voiture pour une courte durée (une journée) est d'environ 30 euros.

COMBIEN COÛTE



- La carte 18-27 : Cette carte accessible à tous jusqu'à 27 ans inclus offre des réductions sur tous les billets de train en France. Un tarif réduit de 25% est applicable à tous les billets. La réduction peut aller jusqu'à 60%. Cette carte coûte 50 euros et dure une année. <http://www.12-25-sncf.com/>
- 1 aller-retour Paris-Barcelone en avion : 100 à 150 euros
- 1 aller-retour Paris-Bruxelles-Amsterdam en Thalys : 100 à 120 euros avec réservation à l'avance
- 1 aller-retour Paris-Londres en Eurostar : 100 à 150 euros
- 1 aller-retour Paris-Nice en TGV : 140 euros (si réservé suffisamment à l'avance le prix peut descendre de plus de la moitié)
- 1 carte mensuelle de transport à Paris : de 67 (Paris intra-muros) à 113 euros (lointaine banlieue)
- 1 litre d'essence : 1,50 euros
- 1 vélo en libre service : 1 euro par jour environ, les tarifs sont variables selon les villes qui offrent ce service.





SEMAINE - HORAIRES USUELS

La semaine de travail en France est fixée à 35h avec des horaires variables suivant les professions, le plus souvent pour les bureaux de 9h à 12h30 et de 14h à 18h. Attention la pause déjeuner en France est très importante : peu de services sont ouverts entre « midi et 2 ». Le week-end s'étend du samedi au dimanche. L'année civile commence en janvier et l'année universitaire débute en septembre et finit en juin.

VACANCES UNIVERSITAIRES

Le calendrier universitaire est propre à chaque établissement.

L'année commence en général au mois de septembre : la première partie du mois est consacrée aux examens de rattrapage de l'année précédente et les cours commencent souvent vers le milieu ou la fin du mois (dans certaines universités, le rattrapage a lieu en juin). L'année se découpe en deux semestres : septembre-janvier (semestre 1) et février-juin (semestre 2).

Semestre 1 : vacances de Noël (deux semaines fin décembre), reprise des cours puis examens (2^e partie du mois de janvier), session parfois suivie d'une semaine de vacances inter-semestrielle.

Semestre 2 : 2 semaines de vacances en avril (vacances de Pâques), puis seconde session d'examens en juin qui peut être suivie d'une session de rattrapage.

Les 11 jours fériés du calendrier civil peuvent s'ajouter au calendrier universitaire : 1^{er} Janvier, 1^{er} mai, 8 mai, 14 Juillet, 15 Août, 1^{er} Novembre, 11 Novembre, 25 décembre, lundi de Pâques en Avril, jeudi de l'Ascension courant mai, lundi de Pentecôte en mai ou juin.

EN FRANCE, 3 REPAS RYTHMENT LA JOURNÉE

Petit déjeuner dès 8h, déjeuner de 12h à 13h, dîner vers 20h. Le déjeuner et le dîner sont de vrais repas. Pour les enfants, s'y ajoute un goûter vers 16 h.



FAIRE LES COURSES

- Supermarchés et hypermarchés, ouverts du lundi au samedi de 9 h à 19 h, plutôt en périphérie des villes.
- Commerçants de quartier : boulangerie, boucherie, charcuterie, légumes et petits supermarchés ouverts de 8 ou 9 h à 19 h, 6 jours par semaine, dont le dimanche matin. Le lundi est le jour le plus fréquent de fermeture.
- Marchés qui se tiennent 2 à 3 fois par semaine, dans les quartiers et sur les places, dont une fois le week-end de 8h à 13h. De plus, certains petits supermarchés ou épiceries sont ouverts le soir jusqu'à 20 ou 22 h.

PHOTOMATON

Vous aurez besoin de fournir lors de vos démarches d'inscription, de demande de carte de séjour, des photos d'identité. Elles peuvent se faire dans les photomatons, appareils automatiques qui se trouvent dans les mairies, le métro, les gares et certains supermarchés : 4 photos pour 5 euros environ.

RESTAURANTS ET CAFÉS

Dans les villes universitaires, toutes les cuisines du monde sont présentes et à tous les prix. Il faut compter 5 à 6 euros pour la restauration rapide ou les fast-food, de 5 à 15 euros pour un sandwich ou un plat du jour dans un café, une brasserie ou un restaurant de quartier. Les cafés constituent un important lieu de vie sociale. Seul ou en groupe, tous les moments de la journée peuvent se prêter à y faire une pause. Ouverts très tôt pour le café du matin, ils ferment en général vers 20 h.

COMBIEN COÛTE



- 1 baguette de pain : 0,80 euro
- 1 café : 1 à 2 euros
- 1 camembert : 2 euros
- 1 croissant : 1 euro
- 1 kg de pâtes : 1 euro
- 1 kg de pommes de terre : 1,20 euros
- 1 kg de riz : 1,90 euros
- 1 litre de lait : 1,20 euros
- 6 oeufs : 1,50 euros
- 1 repas au restaurant universitaire (RU) : 3,20 euros
- 1 repas dans un "fast-food" : 7 euros
- 1 restaurant de quartier : 10 à 20 euros
- 1 sandwich : 3 à 5 euros

Ces prix sont donnés à titre indicatif. Ils peuvent être plus élevés à Paris.

Vie associative



La France compte plus de 2 millions d'associations. Ce tissu associatif remarquable sur l'ensemble du territoire est actif dans tous les domaines de la vie : arts et culture, environnement, emploi, solidarité, sport, santé, politique... Ce dynamisme s'applique également au monde étudiant. **Les associations étudiantes sont très présentes et organisent de nombreuses activités adaptées à tous les goûts :** festivals, galas, expositions, concerts, conférences, voyages, randonnées, week-end touristiques, soirées... Elles permettent aux étudiants de **se retrouver**, d'organiser **la vie extra-scolaire**, mais aussi de **s'investir dans des actions** autour de thèmes humanitaires, sportifs, économiques, culturels et d'assumer des rôles très divers : président d'un festival, trésorier d'une Junior Entreprise, ou encore responsable de la communication sur un projet culturel... **autant d'actions qui peuvent être valorisées sur un CV.** Enfin les nombreuses associations d'anciens élèves (alumni) permettent de garder des liens et d'entretenir un réseau. Annuaire des associations françaises : www.asso1901.com



UNIVERSITÉS

Sur le campus des universités, on trouve souvent plusieurs dizaines d'associations culturelles, de filières, sportives, syndicales. Certaines sont dédiées à l'accueil des nouveaux étudiants et accompagnent l'intégration des étudiants internationaux ou encore mettent en place des coopératives étudiantes (fournitures, cafés, photocopiés...)
C'est le **Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE)**, attaché à chaque université, qui soutient l'organisation des activités proposées par ces associations. **Animafac, réseau d'échange d'expérience et centre de ressources pour les initiatives étudiantes**, propose des outils de développement et des espaces de dialogue et d'élaboration collective à plus de 12 000 associations étudiantes. Animafac : <http://www.animafac.net>



GRANDES ÉCOLES

Dans les écoles, le Bureau Des Etudiants (BDE) ou bureau des élèves, est une association élue par leurs adhérents. Ce bureau s'occupe d'organiser les activités extra-scolaires : soirées étudiantes, accueil des nouveaux élèves, événements culturels, en passant par la gestion des éventuelles cafétérias ou coopératives étudiantes. Les écoles possèdent très souvent des associations à but professionnalisant, pépinières d'entreprises ou de projets, qui permettent aux élèves de préparer leur futur et d'acquérir une expérience valorisable sur le marché du travail.

À NOTER

La collection des Fiches Accueil Campus France présente établissement par établissement les prestations et dispositifs d'accueil mais aussi les coordonnées des associations alumni de l'établissement.
www.campusfrance.org/fr/espace-documentaire
Information sur les établissements

LYCÉES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

L'ALFM : association des **Anciens des Lycées Français du Monde**
Créée en 2010, cette association fédère et soutient près de 50 associations locales d'anciens élèves. Elle a pour objectif de renforcer, en France comme à l'étranger, les liens d'amitié et de solidarité entre les anciens, d'apporter aux lycéens et bacheliers du réseau un soutien dans leurs projets d'études supérieures (témoignages, accueil, parrainage...), de faciliter le développement des relations professionnelles (annuaire par domaine d'activités, recherche de stages et d'emplois...) et d'inciter les associations locales à apporter leur concours au développement et aux projets des établissements du réseau.
Le 10 avril 2015, à l'occasion du 25^e anniversaire de l'AEFE, le réseau des anciens élèves sera mis à l'honneur et un grand rassemblement sera organisé à Paris.
www.alfm.fr

Vie culturelle



La vitalité culturelle française offre un accès quotidien aux sports et à la culture.

La France reste la première destination touristique mondiale.



La multiplicité des lieux prouve encore une fois que la province n'est pas à l'écart de cette effervescence créative :

Festivals de musique (Vieilles Charrues à Carhaix, Folles journées de Nantes, Eurockéennes de Belfort, Jazz in Marciac, Transmusicales de Rennes), de cinéma (Cannes, Deauville, Avoriaz, Cognac), de danse (Biennale de la Danse à Lyon, la Part des Anges à Bordeaux...), de théâtre (Avignon, Aurillac), de bande dessinée (Angoulême) et événements nationaux (Journées du Patrimoine, Fête de la Musique le 21 juin) rythment l'année.
<http://www.francefestivals.com>



THÉÂTRE

Plus de **32 000 représentations en 2012** – d'œuvres classiques et contemporaines – dans les théâtres nationaux, centres dramatiques nationaux et régionaux, scènes nationales et théâtres privés.

CINÉMA

2184 salles de cinéma sur le territoire, 111 multiplex, preuve de la présence du cinéma dans la vie quotidienne française.





MUSIQUE

Avec 35000 représentations et 19 millions d'entrées aux spectacles de variétés et de musiques actuelles, la France est un pays qui montre son attachement à la création musicale.

MUSÉES ET MONUMENTS

La France compte 7000 musées, dont 1200 musées gratuits le 1^{er} dimanche de chaque mois.

Liste des musées nationaux :
<http://www.rmn.fr>

La Tour Eiffel, un des sites le plus visité au monde, 38 sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, sans compter les lieux dits « monuments historiques » (Châteaux de la Loire, Mont Saint Michel, Château d'If, Arènes de Nîmes, Port de la Rochelle), sont ouverts au public partout en France.

Les musées nationaux sont souvent fermés le mardi.
<http://www.monuments-nationaux.fr>



LIVRE

Le français est la 9^e langue la plus parlée au monde et seule langue avec l'anglais à être parlée officiellement sur les 5 continents. Avec 220 millions de locuteurs sur les 5 continents, la littérature française et francophone, sans compter les traductions de littérature étrangère est une des plus développées au monde.

Les librairies nombreuses, malgré les grands distributeurs et la vente sur internet, animent la vie de quartier (signatures, expositions ...).

Le livre de poche, format économique adopté par tous les éditeurs, met les livres à la portée de tous les budgets : 6 euros. De nombreuses manifestations autour du livre – Salons du Livre, Escales du livre – en province et à Paris, témoignent de cet intérêt toujours vif des Français pour la lecture.

PRESSE

La presse française se caractérise par sa diversité, magazines spécialisés, presse quotidienne, et ses modes de parution (quotidienne gratuite, payante, nationale, régionale, hebdomadaire, mensuelle, etc.). **Chaque ville et chaque région possèdent un journal spécifique qui fournit des informations aussi bien nationales et internationales que régionales, voire très locales** : Sud-Ouest en Aquitaine, Ouest-France en Bretagne, La Provence à Marseille...
<http://www.presseregionale.fr>



Bibliothèque Nationale de France
© J.Christophe Ballot



BU – BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

Chaque établissement d'enseignement supérieur possède au moins une bibliothèque. Les horaires sont variables et incluent le soir ou le dimanche. Il existe 127 bibliothèques universitaires et de grands établissements qui possèdent plus de 40 millions de livres. Catalogue du Système Universitaire de Documentation
http://www.bibliopedia.fr/wiki/Bibliothèques_universitaires_françaises_-_Liens

SPORT

Hors des structures sportives de l'établissement d'enseignement (SUAPS), il existe de nombreux complexes sportifs publics. **Des milliers d'associations permettent de s'entraîner et d'avoir accès aux équipements.** L'inscription est modique et un certificat médical de moins de 2 mois doit être présenté. Les inscriptions se font en Juin et Septembre. L'accès aux piscines municipales est très peu coûteux.
<http://www.associations-sportives.fr>



BIBLIOTHÈQUES

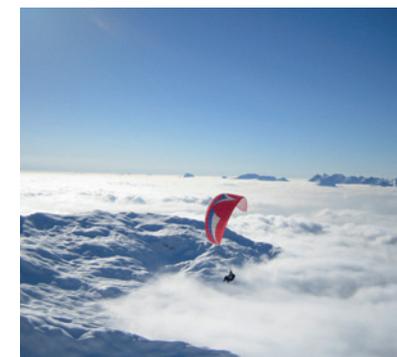
La France compte près de **3 000 bibliothèques municipales et 100 bibliothèques départementales**. L'inscription, **souvent gratuite**, se fait dans la bibliothèque du quartier de résidence. La carte de bibliothèque qui permet l'accès à toutes les bibliothèques municipales de la ville est remise après avoir présenté 2 justificatifs de domicile.
Liste des bibliothèques publiques :
<http://www.culture.gouv.fr/documentation/bibrep/>
Bibliothèque Nationale de France :
<http://www.bnf.fr>



COMBIEN COÛTE



- 1 entrée au cinéma tarif étudiant : environ 7,50 euros - abonnement illimité, dans certains cinémas, à partir de 30 euros/mois
- 1 entrée au musée : 5 à 10 euros
- 1 entrée à la piscine tarif étudiant : 1,70 euros
- 1 journal : 1,20 euros
- 1 livre de poche : environ 6 euros
- 1 nuit en chambre d'hôtel de bon confort (**): 80 euros
- 1 place de théâtre : 10 à 30 euros



- Ministère de la culture : <http://www.culture.gouv.fr>
- Ministère de la jeunesse et des sports : <http://www.sports.gouv.fr>
- Radio France, les chaînes radiophoniques du service public : <http://www.radiofrance.fr>
- Radio France Internationale (RFI) (44 millions d'auditeurs dans le monde) : <http://www.rfi.fr>
- Portail de la France : <http://www.france.fr>
- Portail cartographique de la France (IGN) : <http://www.geoportail.fr>
- Tourisme en France : <http://www.tourisme.fr>

Campus France, l'Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale, s'appuie sur le réseau des Espaces Campus France à l'étranger pour offrir un accompagnement personnalisé à chaque étudiant



EUROPE

- Albanie : Tirana
- Allemagne : Berlin
- Arménie : Erevan
- Autriche : Vienne
- Azerbaïdjan : Bakou
- Bulgarie : Sofia
- Chypre : Nicosie
- Croatie : Zagreb
- Danemark : Copenhague
- Espagne : Madrid
- Estonie : Tallinn
- Finlande : Helsinki
- Géorgie : Tbilissi
- Grèce : Athènes, Thessalonique
- Hongrie : Budapest
- Italie : Rome
- Irlande : Dublin
- Kazakhstan : Almaty, Astana
- Lettonie : Riga
- Lituanie : Vilnius
- Macédoine : Skopje
- Moldavie : Chisinau
- Norvège : Oslo
- Ouzbékistan : Tachkent
- Pays-Bas : Amsterdam, Groningue
- Pologne : Varsovie
- Portugal : Lisbonne
- République Tchèque : Prague, Brno
- Roumanie : Bucarest
- Royaume-Uni : Londres
- Russie : Moscou, Ekaterinbourg, Novossibirsk, Samara, Saint-Petersbourg
- Serbie : Belgrade
- Slovaquie : Bratislava
- Slovénie : Ljubljana
- Suède : Stockholm
- Turquie : Ankara, Istanbul, Izmir
- Ukraine : Kiev, Donetsk, Dnipropetrovsk, Kharkiv, Lviv, Odessa, Zaporijia, Rivne, Sebastopol

LES ESPACES CAMPUS FRANCE

Plus de 200 bureaux Campus France dans plus de 110 pays offrent une information et un accompagnement de proximité pour mener à bien un projet d'études en France.

Les responsables des Espaces Campus France accueillent et guident les étudiants intéressés par l'offre de formation française et leur apportent une aide concrète et personnalisée : analyse du projet d'études et aide au choix de la formation, constitution du dossier de candidature et suivi auprès des établissements jusqu'à la réponse d'admission, préparation de leur séjour en France (accueil, hébergement...). www.campusfrance.org Près de chez vous

80 sites locaux proposent une déclinaison spécifique et adaptée du site de Campus France en 29 langues différentes pour une réelle information de proximité: témoignages d'étudiants, programmes de bourses, événements locaux...

Dans 32 pays, les Espaces Campus France accompagnent l'étudiant tout au long du dispositif en ligne obligatoire qui intègre la procédure de demande de visa à la demande d'inscription dans un établissement d'enseignement français.

www.campusfrance.org > Préparer son séjour > s'inscrire > Pays à procédure CEF

AFRIQUE / MAGHREB

- Afrique du Sud : Pretoria
- Algérie : Alger, Annaba, Constantine, Oran, Tlemcen
- Angola : Louanda
- Bénin : Cotonou
- Burkina Faso : Ouagadougou
- Cambodge : Phnom Penh
- Cameroun : Yaoundé, Douala
- Comores : Moroni
- Congo : Brazzaville
- Côte d'Ivoire : Abidjan
- Djibouti : Djibouti
- Egypte : Le Caire
- Gabon : Libreville
- Ghana : Accra
- Guinée : Conakry
- Kenya : Nairobi
- Libye : Tripoli
- Madagascar : Antananarivo
- Mali : Bamako
- Maroc : Rabat, Casablanca
- Maurice : Port-Louis
- Nigeria : Abuja, Lagos
- République Démocratique du Congo : Kinshasa
- Sénégal : Dakar, Ziguinchor, Kaolac, Saint Louis, Banjul
- Tchad : N'Djamena
- Togo : Lomé
- Tunisie : Tunis, Sfax, Sousse

AMÉRIQUES

- Argentine : Buenos Aires
- Bolivie : La Paz, Cochabamba, Santa Cruz, Sucre, Tarija
- Brésil : Sao Paulo
- Canada : Ottawa, Toronto, Montréal, Moncton, Québec
- Chili : Santiago, Concepcion, Valdivia, Vina del Mar, Antofagasta, La Serena
- Colombie : Bogota, Cali, Barranquilla
- Costa Rica : San José
- Cuba : La Havane
- Etats-Unis : Washington
- Equateur : Quito, Cuenca, Guayaquil, Porto Viejo
- Guatemala : Guatemala
- Honduras : Tegucigalpa
- Mexique : Monterrey, Guadalajara, Merida, Mexico, Puebla, Torreon, San Luis Potosi
- Nicaragua : Managua
- Panama : Panama
- Paraguay : Asunción
- Pérou : Lima, Arequipa, Trujillo, Cusco, Chiclayo, Piura
- République Dominicaine : Saint-Domingue
- Salvador : San Salvador
- Uruguay : Montevideo
- Venezuela : Caracas, Maracaibo, Merida

ASIE-OCÉANIE

- Australie : Melbourne, Adelaide, Brisbane, Canberra, Perth, Sydney
- Bangladesh : Dacca
- Birmanie : Rangoun
- Chine : Pékin, Canton, Chengdu, Shanghai, Wuhan, Shenyang, Dalian, Jinan, Qingdao, Xian, Hangzhou, Nanjing, Kunming, Chongqing, Hong Kong
- Cambodge : Phnom Penh
- Corée du Sud : Séoul
- Inde : New Delhi, Kolkata, Hyderabad, Mumbai, Chandigarh, Ahmedabad, Bangalore, Chennai, Pune
- Indonésie : Jakarta, Bandung, Yogyakarta, Surabaya
- Japon : Tokyo, Kyoto
- Laos : Vientiane
- Malaisie : Kuala Lumpur
- Népal : Katmandou
- Philippines : Manille
- Singapour : Singapour
- Sri Lanka : Colombo
- Taiwan : Taipei
- Thaïlande : Bangkok
- Vietnam : Hanoi, Hô Chi Minh-Ville, Danang, Hué, Danang

MOYEN ORIENT

- Arabie Saoudite : Riyadh, Djeddah
- Bahreïn : Manama
- Egypte : Le Caire, Alexandrie
- Emirats Arabes Unis : Dubaï, Abu Dhabi
- Irak : Bagdad, Erbil
- Iran : Téhéran
- Israël : Tel-Aviv
- Jordanie : Amman
- Koweït : Koweït City
- Liban : Beyrouth
- Oman : Mascate
- Palestine : Naplouse
- Qatar : Doha
- Syrie : Damas, Alep
- Yémen : Sanaa

L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER - AEF

Un établissement public

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est un établissement public placé sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères et du Développement international. Créée en 1990, elle est chargée du suivi et de l'animation du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger. Garante du modèle éducatif français à l'étranger, l'AEFE est aussi un acteur central de la politique de rayonnement culturel et linguistique de la France. Elle constitue enfin un atout pour l'attractivité de l'enseignement supérieur français.

Siège de LAEFE à Paris



Pilotage, Soutien, Conseil

L'AEFE, installée sur deux sites à Paris et Nantes, pilote en liaison avec tous ses partenaires un réseau de 494 établissements homologués :

- 74 établissements en **gestion directe**, qui sont des services déconcentrés de l'Agence
- 156 établissements **conventionnés** avec l'AEFE et gérés par des associations ou des fondations
- 264 établissements **partenaires**
- Plus de 320 000 élèves scolarisés de la maternelle à la terminale dont plus de 60 % d'élèves étrangers.



Ses missions

- Assurer la **continuité du service public d'éducation française** au bénéfice des enfants de familles françaises résidant à l'étranger
- Participer à la **coopération éducative** en entretenant des relations privilégiées avec la culture, la langue et les établissements des pays d'accueil
- Contribuer, par la scolarisation d'élèves étrangers, **au rayonnement de la langue et de la culture françaises**
- Aider les familles à supporter les frais liés à l'enseignement tout en veillant à la stabilisation des frais de scolarité
- Accorder des **bourses** aux enfants de nationalité française scolarisés dans les établissements du réseau



Ses actions

- Gérer l'ensemble des **concours humains et financiers** apportés par l'État au fonctionnement des établissements français à l'étranger
- **Recruter, affecter et rémunérer** les personnels enseignants, les personnels de coordination et d'inspection, et les personnels d'encadrement titulaires de l'Éducation nationale
- **Évaluer** les enseignants et les enseignements, ainsi que l'ensemble des personnels
- Piloter et encadrer la **formation continue des personnels**
- Allouer aux établissements des **subventions** de fonctionnement, d'investissement, d'équipement et d'appui pédagogique
- Apporter une **aide à la scolarisation** des enfants français par l'attribution de bourses
- Proposer des **bourses d'excellence** aux plus brillants des élèves étrangers désireux de poursuivre leurs études supérieures en France.
- Promouvoir l'attractivité de l'enseignement supérieur français

RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

UN RÉSEAU SCOLAIRE UNIQUE AU MONDE

